

#PLUS VERT
PLUS JUSTE

Forest Bouge avec vous

Programme
des élections
communales
du 13 octobre
2024



Préambule

Chères Forestoises, chers Forestois,

Nous avons le plaisir de vous présenter le programme des écologistes pour les six années à venir. Un programme qui a été construit grâce aux nombreux et riches échanges que nous avons pu avoir avec vous pendant ces six années de mandature, mais aussi lors de portes-à-portes, rencontres dans les marchés, etc.

Ce programme nous mène à l'échéance 2030, une échéance particulière, puisque c'est endéans celle-ci que la Belgique s'est engagée, aux côtés de la communauté internationale, à réduire ses émissions de gaz à effet de serre de moitié pour maintenir le changement climatique sous la barre des 1,5°, à préserver les écosystèmes, à éradiquer la pauvreté et à réduire les inégalités.

Force est de constater que malgré tout le travail déjà accompli, les défis restent nombreux. Nous sommes donc à un tournant, celui où nous devons résister à la division, au repli sur soi, ainsi qu'à l'austérité, et amplifier une transition juste pour toutes et tous.

La commune est, à ce titre, à la fois la première ligne et le dernier rempart dans la poursuite de nos combats écologistes, à savoir la préservation de la nature, de la biodiversité, des droits humains et de la dignité pour toutes et tous. C'est aussi notre premier lieu de vie, où nous tissons chaque jour le vivre ensemble et donnons vie à notre démocratie.

Nous avons eu le privilège de travailler avec vous ces dernières années, et d'avancer, pas à pas, pour rendre notre commune toujours plus verte et plus juste. Vous pouvez consulter notre bilan des six dernières années ici : <https://ecolo-forest.be/2024/06/22/bilan-2018-2024/>

A l'avenir, notre politique s'appuiera sur trois piliers :

1) Nous voulons une commune toujours plus verte, en poursuivant l'adaptation de nos espaces publics pour protéger les habitantes et habitants des effets de la crise environnementale (pics de chaleur, pollutions, inondations,) et offrir aux Forestoises et Forestois un espace public sain et agréable. Le premier chapitre aborde donc ces priorités.

2) Nous voulons une commune plus juste, qui prend en compte les droits et besoins de chacune et de chacun et qui protège les plus fragiles, en poursuivant le développement des infrastructures et des services publics pour garantir à toutes et tous une vie digne et épanouissante. C'est l'objet du deuxième chapitre.

3) Nous voulons une commune plus conviviale et plus dynamique, où tout un chacun trouve sa place, évolue en toute sécurité, et peut contribuer à la communauté pour protéger notre vivre ensemble et notre capacité à faire société. C'est l'objet du troisième chapitre.

Ces trois piliers reposent bien entendu sur l'engagement et le travail des équipes communales, en ce compris les équipes du CPAS et de la police, ainsi que sur un budget que l'on sait limité. Ils se nourrissent aussi de la créativité et de la participation des Forestoises et des Forestois eux-mêmes. Ces trois dimensions (soutien des équipes, gestion financière et participation) sont traitées en fin de programme.

D'ici 2030, continuons à faire bouger Forest pour en faire une commune toujours plus verte, toujours plus juste, toujours plus accueillante et dynamique. Ce n'est qu'ensemble que nous pourrons y arriver !

Bonne lecture.

TABLE DES MATIÈRES

Préambule	3
1. Une Commune plus verte	9
1.1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)	9
1.1.1. Nous réduirons les émissions de gaz à effet de serre liées aux bâtiments résidentiels et communaux en accélérant la rénovation	10
1.1.2. Nous promouvoir et soutiendrons le développement des communautés d'énergie.....	10
1.1.3. Nous poursuivrons la réduction des émissions liées à la consommation des biens et services ainsi qu'aux déchets sur le territoire communal.....	10
1.2. Aménagement du territoire et son adaptation aux conséquences du dérèglement climatique	11
1.2.1. Nous restaurerons le cycle naturel de l'eau.....	11
1.2.2. Nous préserverons la nature et la biodiversité pour un territoire résilient.....	12
1.2.3. Nous amplifierons la végétalisation massive de nos espaces publics et offrirons un accès facile à la nature	13
1.3 Une mobilité au service de la qualité de vie de toutes et tous	13
1.3.1. Nous poursuivrons notre engagement en faveur de la sécurité routière.....	14
1.3.2. Nous continuerons à soutenir le transfert modal vers une mobilité plus active	14
1.3.3. Nous continuerons à soutenir le transfert modal vers une mobilité partagée et les transports publics.....	15
1.3.4. Nous continuerons à assurer l'accessibilité automobile des quartiers résidentiels et des différents pôles d'attraction de la commune	15
1.3.5. Pour une commune engagée en faveur d'une mobilité inclusive.....	16
1.4 Bien-être animal	16
1.4.1. Nous veillerons à une cohabitation harmonieuse entre les humains, les chiens et la biodiversité.....	17
1.4.2. Nous réduirons la surpopulation des chats errants dans le parfait respect de leur intégrité physique.....	17
1.4.3. Nous sensibiliserons les citoyen-nnes au bien-être animal.....	17
1.4.4. Nous renforcerons la régulation de la population des animaux liminaires.....	17
1.4.5. Nous diminuerons l'impact du bruit sur les animaux.....	18
1.5. Nous renforcerons l'accès à une alimentation durable, de qualité et accessible pour toutes et tous	18
1.5.1. Nous intensifierons et soutiendrons les projets d'agriculture urbaine à Forest	18
1.5.2. Nous garantirons une alimentation saine et durable pour les collectivités forestoises.....	19
1.5.3. Nous rendrons l'alimentation saine et durable plus accessible à toutes et tous	19
1.5.4. Nous ferons de Forest une commune du commerce équitable.....	19

2. Une commune plus juste	21
2.1. Une commune qui met en œuvre le droit à la santé	21
2.1.1. Nous ferons de la santé une politique communale transversale	21
2.1.2. Nous soutiendrons la mise en réseau des acteurs locaux pour la santé	22
2.1.3. Nous développerons la promotion de la santé	22
2.1.4. Nous faciliterons l'accès aux soins de santé mentale pour les jeunes	22
2.2. Un logement abordable, confortable et durable pour tout le monde	22
2.2.1. Nous poursuivrons la création de logements publics et sociaux	23
2.2.2. Nous démocratiserons l'accès aux biens privés	23
2.2.3. Nous faciliterons l'accès au logement pour les publics vulnérables	24
2.2.4. Nous plaiderons pour reconvertir le site des prisons en écoquartier exemplaire avec du logement public	24
2.3. Un CPAS qui répond aux défis sociaux en cours et à venir	25
2.3.1. Nous renforcerons l'accueil et l'information des bénéficiaires	25
2.3.2. Nous développerons le travail social communautaire	26
2.3.3. Nous accompagnerons les personnes à la sortie de prison	26
2.3.4. Nous renforcerons les équipes du CPAS et améliorerons leurs conditions de travail	26
2.3.5. Nous lutterons contre les inégalités de santé	26
2.3.6. Nous mettrons en œuvre une prise en charge adaptée des jeunes et des familles monoparentales	27
2.3.7. Nous assumerons le rôle de plaidoyer et de porte-voix aux niveaux régional et fédéral	27
2.4. Un accueil de la petite enfance qui offre les mêmes chances à tous les enfants	27
2.4.1. Nous permettrons pour chaque enfant un accès à un milieu d'accueil de qualité à un prix abordable fixé selon les ressources des parents	28
2.4.2. Nous généraliserons le modèle des éco-crèches	28
2.4.3. Nous soutiendrons la mise en œuvre de projets pédagogiques	28
2.5. Une école de qualité, innovante, connectée aux enjeux actuels, adaptée aux besoins des élèves	29
2.5.1. Nous poursuivrons le travail d'inclusion des élèves à besoins spécifiques	30
2.5.2. Nous réduirons les inégalités scolaires	30
2.5.3. Nous rendrons effective la gratuité scolaire	30
2.5.4. Nous lutterons contre les violences à l'école et favoriserons le bien-être des élèves	31
2.5.5. Nous ouvrirons l'école sur le monde (culture, environnement, sport etc.)	31
2.5.6. Nous consoliderons la démocratie à l'école	31
2.5.7. Nous améliorerons le cadre de vie scolaire par un renforcement de la durabilité des infrastructures	32
2.5.8. Nous poursuivrons la transition numérique raisonnée de nos écoles	32
2.5.9. Nous poursuivrons le développement de l'Académie de musique, danse et des Arts parlés	32

2.6. Une offre Accueil Temps Libre (ATL), Brede School et parascolaire qualitative, diversifiée, adaptée et abordable sur le territoire forestois	33
2.6.1 Nous poursuivrons et amplifierons l'action de la coordination Accueil Temps Libre avec le soutien de l'ONE.....	34
2.6.2 Nous renforcerons la qualité, la variété et l'accessibilité de l'Accueil Extrascolaire (AES) dans nos écoles francophones	34
2.6.3 De Brede School en de strijd tegen kansarmoede	35
2.6.4 Nous poursuivrons l'organisation des plaines durant les vacances scolaires	35
2.6.5. Nous diversifierons l'offre des activités parascolaires.....	35
2.6.6. Nous soutiendrons davantage nos écoles de devoirs (EDD).....	35
2.7. La jeunesse forestoise, notre présent et notre avenir	36
2.7.1. Nous promovons la participation des jeunes à la politique communale	36
2.7.2. Nous offrirons une information cohérente et homogène à destination des jeunes.....	37
2.7.3. Nous établirons des partenariats et développerons des synergies entre les différents acteurs « jeunesse »	37
2.8. Les aîné-es parties prenantes de la commune	37
2.8.1. Nous faciliterons le maintien des aîné-es à domicile	38
2.8.2. Nous faciliterons la mobilité des aîné-es	38
2.8.3. Nous faciliterons la participation citoyenne des aîné-es et la mise en valeur des leurs expériences.....	38
2.9. Une commune qui lutte contre les discriminations et pour l'égalité	39
2.9.1. Nous soutiendrons nos services communaux à la pointe des enjeux pour l'égalité entre les femmes et les hommes.....	39
2.9.2. Nous lutterons activement contre toutes les formes de racisme et les discriminations.....	39
2.9.3. Nous contribuerons à décoloniser l'espace public	40
2.9.4. Nous organisons l'accueil et l'intégration des primo-arrivant-es et arrivant-es et des demandeurs et demandeuses d'asile	40
3. Une commune plus sûre, plus propre, plus dynamique et conviviale	43
3.1. Une commune où on est en sécurité	43
3.1.1. Nous renforcerons les initiatives de prévention.....	44
3.1.2. Nous renforcerons la police proximité	44
3.1.3. Nous lutterons contre les violences sexistes, racistes et LGBTQIAphobes dans l'espace public, dans les lieux festifs et en ligne	45
3.1.4. Nous poursuivrons la lutte contre les violences intrafamiliales.....	45
3.1.5. Nous soutiendrons la police pour qu'elle mène ses missions de façon exemplaire	46
3.2. Une commune propre	46
3.2.1. Nous renforcerons la sensibilisation	46
3.2.2. Nous développerons des services de collecte adaptés aux besoins des riverain.es.....	47
3.2.3. Nous renforcerons les sanctions.....	47

3.3. Vie économique et commerces locaux	47
3.3.1. Nous renforcerons la visibilité des commerces locaux.....	47
3.3.2. Nous faciliterons la vie et soutiendrons le développement des acteurs économiques locaux.....	48
3.3.3. Nous faciliterons la gestion des déchets des acteurs économiques et contribuerons à des devantures propres, végétalisées et accueillantes.....	48
3.3.4. Nous améliorerons la sécurité des commerçantes.....	48
3.3.5. Nous renforcerons le soutien à l'emploi local, à l'entrepreneuriat et à l'économie sociale.....	48
3.3.6. Nous accompagnerons les entreprises dans l'amélioration de leur impact environnemental et social.....	49
3.4. Une offre culturelle diversifiée et accessible	49
3.4.1. Nous rendrons la culture plus juste en renforçant l'accès à la culture pour tous les publics et à tout âge.....	50
3.4.2. Nous poursuivrons et finaliserons la reconversion de l'abbaye en pôle culturel dynamique et attractif.....	50
3.4.3. Nous soutiendrons les artistes et lieux culturels forestois par une meilleure visibilité.....	50
3.4.4. Nous soutiendrons les artistes et lieux culturels forestois par un soutien logistique accru.....	51
3.4.5. Nous stimulerons une culture plus verte qui s'inscrit dans la transition écologique.....	51
3.5. Le sport pour toutes et tous	51
3.5.1. Nous favoriserons le sport dans l'espace public.....	52
3.5.2. Nous promouvons la pratique sportive dès le plus jeune âge.....	52
3.5.3. Nous promouvons une pratique sportive inclusive.....	52
3.5.4. Nous organiserons un grand rendez-vous sportif.....	52
3.6. Nous poursuivons le développement d'une « commune à 10 minutes »	53
4. Une commune bien gérée, avec et pour ses citoyen·nes	55
4.1. Des services publics efficaces et accessibles pour les citoyen·nes	55
4.1.1. Nous améliorerons l'accessibilité physique des services communaux.....	56
4.1.2. Nous mènerons une politique du personnel moderne et humaine.....	56
4.2. Information concertation et participation citoyenne	56
4.2.1. Nous améliorerons l'information donnée aux citoyen·nes.....	57
4.2.2. Nous renforcerons la participation des habitant·es dans la vie de la commune.....	57
4.3. Des finances communales bien gérées et au service des besoins de la population	57
4.3.1. Nous ferons mieux avec moins.....	58
4.3.2. Nous privilégierons des investissements durables et économes sur le long terme.....	58
4.3.3. Nous mettrons en place un gender-budgeting (une approche intégrée de l'égalité entre les femmes et les hommes dans le processus budgétaire).....	58
Liste des candidats	60



EXCEPTE
UITGEZONDERD

1. Une Commune plus verte

Notre planète est notre bien le plus précieux. Elle est notre maison commune et il est donc de notre devoir de la protéger et de la respecter.

Voilà pourquoi, pour la première fois de son histoire, Forest s'est dotée d'un plan climat à l'horizon 2030. Ce plan, élaboré sur base des propositions formulées par un Conseil de citoyen·nes tiré·es au sort, poursuit trois objectifs :

- Tout d'abord atteindre l'ambition européenne de faire baisser les émissions de gaz à effet de serre de 55% d'ici 2030 par rapport à 1990, et atteindre la neutralité carbone d'ici 2050.
- Ensuite, se préparer efficacement et intelligemment aux risques à venir en adaptant le territoire aux enjeux climatiques.
- Enfin, réduire les inégalités environnementales. En effet, même si nous sommes tous et toutes impacté·es par les conséquences du dérèglement climatique (pollutions, perte de biodiversité, inondations et canicules), ce sont les populations à bas et moyens revenus qui en pâtissent le plus alors qu'elles en sont le moins responsables. Nous ne le dirons jamais assez : lutter contre le dérèglement climatique est aussi une question de justice sociale.

Avec la plupart des mesures de ce plan climat déjà en cours de réalisation, c'est clair que l'action des écologistes ces dernières années a concrètement fait bouger les lignes. Le grand enjeu de la législature à venir, dans un cadre budgétaire restreint, sera de prioriser les investissements et d'éviter la dispersion des moyens financiers à notre disposition. Nous devons accélérer la transition écologique, amplifier l'échelle de nos actions ; agir plus vite et plus fort.

Nos priorités en la matière seront donc les suivantes.

1.1. Réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)

Les principales sources d'émission directe de gaz à effet de serre du territoire de Forest sont les bâtiments résidentiels (43%), le transport (33%) et le tertiaire (10%). Ce sont donc sur ces catégories d'émissions directes que nous ciblons nos mesures principales.

Depuis 2018, Forest a fait un véritable bond en avant grâce à l'action concrète des écologistes dont la clé de voûte est le Plan Action Climat (PAC) communal : désimper-méabilisation dans les intérieurs d'îlots, réduction et valorisation des déchets (ferreux, électroniques,...) dans une logique de réemploi, installation de panneaux solaires sur 15 bâtiments publics, diminution de la consommation de l'administration de 33% en gaz et 8% en électricité, végétalisation systématique des toitures plates, etc.

Les mesures prises pour réduire ces émissions sont à la fois nécessaires au regard du climat et de l'environnement au sens large, mais aussi bonnes pour la santé et le portefeuille des Forestoises et des Forestois. Certaines contribuent également à la propreté de nos quartiers.

Notre politique en matière de réduction des émissions liées à la mobilité sera traitée plus en détail dans le chapitre dédié à la mobilité.

1.1.1. NOUS RÉDUIRONS LES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE SERRE LIÉES AUX BÂTIMENTS RÉSIDENTIELS ET COMMUNAUX EN ACCÉLÉRANT LA RÉNOVATION

Notamment :

- Nous réduirons les émissions liées aux bâtiments résidentiels, entre autres en promouvant les primes et aides régionales à la rénovation individuelle des logements et en développant une approche de rénovation par quartiers (cfr.: <https://renov-roue-rad.brussels/>) pour faire des économies d'échelle. Ce faisant, nous viserons à diminuer les coûts de l'énergie qui pèsent sur les Forestois et les Forestoises.
- Nous poursuivrons l'amélioration énergétique des bâtiments communaux, notamment en renforçant cette dimension dans le plan de rénovation des écoles et crèches (isolation et augmentation de la production d'énergie renouvelable via le photovoltaïque ou autre).

1.1.2. NOUS PROMOUVRONS ET SOUTIENDRONS LE DÉVELOPPEMENT DES COMMUNAUTÉS D'ÉNERGIE

Notamment :

- Nous mettrons plus de bâtiments communaux à disposition pour produire de l'énergie solaire.
- Nous poursuivrons la promotion des outils pour créer des communautés d'énergies (le principe des communautés d'énergie étant d'encourager le partage de l'énergie produite par des acteurs locaux au sein d'un périmètre de proximité (un quartier, un parc d'activités, voire une commune).

1.1.3. NOUS POURSUIVRONS LA RÉDUCTION DES ÉMISSIONS LIÉES À LA CONSOMMATION DES BIENS ET SERVICES AINSI QU'AUX DÉCHETS SUR LE TERRITOIRE COMMUNAL

Notamment :

- Nous rationaliserons et rendrons les marchés d'achats de l'administration plus durables.
- Nous encouragerons et faciliterons davantage le réemploi au sein de l'administration.
- Nous envisagerons de nouvelles filières de tri pour valoriser les déchets de l'administration.
- Nous créerons un site de compostage communal réservé aux déchets de l'administration.
- Nous optimiserons le tri des déchets dans l'espace public pour réduire la part incinérée.
- Nous renforcerons la durabilité du fonctionnement de nos crèches communales entre autres à travers la mise en place du concept d' « eco-crèche » (par exemple tri des déchets, vaisselle durable, composts, etc.).
- Nous poursuivrons la démarche climat - ecoTeam dans les écoles communales.
- Nous réduirons encore la quantité de déchets produits dans les écoles (réduire les emballages des commandes du matériel scolaire, du kit rentrée, etc.).
- Nous faciliterons l'accès des Forestois-es aux outils et structures de mutualisation de biens et services et de valorisation de déchets générés existants (Recyclerie sociale de St-Gilles, Bébéthèque Ten Weyngaert, TOOLS s/ Senne, Souplothèque,...) et envisagerons la création ou l'extension de nouvelles structures (bibliothèques d'objets, Recyclerie,...). Nous pérenniserons les recyparks mobiles et renforcerons leur présence. C'est bon pour la planète et la propreté de nos rues ([voir mesure 3.2.2](#)).

- Nous élargirons le réseau de collectes et recyclage de DEEE (déchets d'équipements électriques et électroniques) ([voir mesure 3.2.2](#)).
- Nous augmenterons la recircularisation des déchets organiques notamment en renforçant le maillage de composts citoyen et d'entreprise ([voir mesure 3.2.2](#)).

1.2. Aménagement du territoire et son adaptation aux conséquences du dérèglement climatique

Le climat a changé : les températures augmentent et les pluies aussi. Notre environnement est perturbé, la biodiversité est en danger et nos habitats également. Nous sommes confronté·es aux effets du dérèglement climatique que sont les inondations, les épisodes de sécheresse, les pics de chaleur, etc. Nous devons nous adapter, nous protéger en redonnant de l'espace à la nature au sein de Forest.

Cela signifie permettre à l'eau de couler librement, à la biodiversité de se régénérer, à la végétation de purifier l'air et de nous rafraîchir. Nous voulons libérer nos territoires d'une bétonisation à outrance et redonner sa place à la nature. Une commune adaptée aux effets du dérèglement climatique est aussi plus agréable à vivre. Des quartiers plus verts sont plus frais, plus conviviaux, et meilleurs pour la santé mentale et physique.

Durant cette législature, grâce aux écologistes, les jardins et citernes d'eau de pluie se sont multipliés, le règlement d'urbanisme spécifique à Forest a permis à l'eau de pluie de s'infiltrer où elle tombe, sur les parcelles privées comme publiques, et de limiter les risques d'inondations. Par ailleurs, les premières fontaines d'eau publiques ont été installées, la verdurisation des toitures a été stimulée, une pépinière communale a été créée pour végétaliser l'espace public, un verger recelant 52 arbres fruitiers adaptables au changement climatique et un millier d'arbres ont été plantés. Nous sommes en bonne voie !

Et nous devons poursuivre. C'est ainsi que nous pourrons nous protéger des effets dévastateurs du dérèglement climatique, que nous pourrons préserver notre habitat et donner un futur à notre commune. A ce titre, nous veillerons à ce que toutes les décisions concernant les affectations de territoire publics s'inscrivent dans une réponse globale aux défis actuels.

1.2.1. NOUS RESTAURERONS LE CYCLE NATUREL DE L'EAU

Notamment:

- Nous amplifierons l'application des principes de gestion intégrée des eaux pluviales dans tous les projets de réaménagement d'espaces publics, privés et bâtiments publics en privilégiant la désimperméabilisation des sols (pour permettre à l'eau d'y pénétrer) et la végétalisation.
- Nous mettrons en place un suivi qualitatif et quantitatif des ouvrages de GIEP (Gestion intégrée des Eaux Pluviales) dans les espaces publics afin d'en mesurer les effets et, le cas échéant, les ajuster.
- Nous préserverons les eaux de surface et les zones humides (étangs du parc J. Brel, Bempt, marais Wiels, etc.).
- Nous refuserons les constructions qui ont un impact net négatif sur les eaux souterraines.
- Nous poursuivons les études de faisabilité visant à valoriser les anciennes sources historiques comme les sources du Zandbeek ou encore du Beukenberg (déterminer les origines et les tracés, étudier leur possible reconnexion au réseau hydrographique,...), et nous les mettrons le cas échéant en évidence dans le paysage urbain.

- Nous veillerons à l'application stricte de la réglementation en matière de gestion durable des eaux sur le territoire (ce qui tombe sur les parcelles privées ou publiques doit s'y infiltrer).
- Nous réduirons les consommations en eau potable et lutterons contre le gaspillage en favorisant l'utilisation d'alternatives à l'eau de ville au sein de l'administration.
- Nous valoriserons les eaux pluviales pour certains usages (toilettes, lessive et nettoyage dans les bâtiments, arrosage des plantations, nettoyage des espaces publics et des véhicules) grâce au développement et à l'entretien continu du « maillage citernes ».
- Nous développerons la réutilisation des « eaux grises » (eaux issues de la station d'épuration et du rabattement lors des chantiers) lorsque les eaux de pluie sont épuisées.
- Nous sensibiliserons le personnel communal et les habitant·es à l'utilisation rationnelle et au respect des ressources en eau et veillerons à avoir une administration exemplaire en la matière.
- Nous poursuivons l'installation de fontaines d'eau potable dans l'espace public.

1.2.2. NOUS PRÉSERVERONS LA NATURE ET LA BIODIVERSITÉ POUR UN TERRITOIRE RÉSILIENT

Notamment:

- Nous déploierons la stratégie « 300-30-3 », proposée par le Conseil Citoyen Forestois : chaque habitant·e devra avoir accès à un espace vert à moins de 300 m de chez elle. 30 % de chaque quartier devra être couvert de feuillage. Chaque personne devra avoir une vue sur 3 arbres.
- Nous privilégierons les constructions sur les espaces déjà construits et préserverons les friches (Marais Wiels, Bois de la Grappe, le jardin de la villa Dewin, etc.).
- Nous poursuivrons le maillage vert et bleu (jardins de pluie, noues, etc.) afin de végétaliser la ville, lutter contre les îlots de chaleur et les risques d'inondations tout en offrant des espaces de circulation à la faune et la flore et en priorisant les quartiers qui en manquent.
- Nous renforcerons la végétalisation urbaine (toitures végétalisées, nichoirs intégrés dans les projets immobiliers, préservation des intérieurs d'îlots, etc.).
- Nous poursuivrons et finaliserons la rénovation des quatre grands parcs (parc de Forest, Duden, Jupiter, Abbaye et son extension).
- Nous plaiderons auprès de la région pour qu'elle adopte un PRAS (plan régional d'affectation du sol) climatique qui intègre les enjeux climatiques et de biodiversité.
- Nous soutiendrons le moratoire de « We Are Nature » sur la construction des terrains non-bâti d'au moins 5000m² en attendant la modification du Plan régional d'affectation du sol (PRAS).
- Nous souhaitons maintenir le club de l'Union Saint-Gilloise à Forest en étudiant toutes les options possibles, sachant que les derniers terrains publics appartenant à la commune de Forest, tel que le Bempt, doivent contribuer à des projets qui répondent aux crises actuelles (environnementale et sociale).
- Nous sensibiliserons et mobiliserons les Forestois·es en faveur de la biodiversité, à l'accueil de la nature au sein des espaces privés notamment avec les associations spécialisées en la matière.
- Nous mènerons une réflexion, avec les habitant·es, sur la gestion et l'aménagement du parc du Bempt afin de renforcer son caractère écologique.
- Nous poursuivrons la collaboration avec les groupes moineaux citoyens et renforcerons l'installation de nichoirs pour l'avifaune locale dans l'espace public.
- Nous continuerons à inciter (via les permis d'urbanisme) l'intégration des dispositifs pour l'accueil de l'avifaune locale dans les projets de bâti publics et privés.

1.2.3. NOUS AMPLIFIERONS LA VÉGÉTALISATION MASSIVE DE NOS ESPACES PUBLICS ET OFFRIRONS UN ACCÈS FACILE À LA NATURE

- Nous renforcerons la présence de la nature lors des aménagements de voiries et dans les projets immobiliers (notamment : toitures vertes, nichoirs intégrés dans les bâtiments, espèces indigènes, végétalisation des façades, etc.)
- Nous poursuivrons et renforcerons le plan de gestion écologique du patrimoine arboré et des espaces verts entamé sous la législature 2018-2024.
- Nous poursuivrons le développement du parc des 2 rives (parc de 10 hectares le long des voies entre Uccle-Stalle et le Wiels), en collaboration avec les autres niveaux de pouvoir.
- Nous poursuivrons le développement des vergers et de la plantation des 1190 mètres de haies comestibles ainsi que les formations des ouvriers à l'entretien des arbres fruitiers.
- Nous poursuivrons la végétalisation des cours de récréation dans les écoles pour créer des espaces récréatifs végétalisés.
- Nous renforcerons la sensibilisation des habitant·es à la gestion naturelle des espaces verts.
- Nous développerons la Pépinière communale, créée en 2019. D'abord, en l'intégrant au sein du service des espaces verts. Ensuite, en consolidant la filière d'insertion socio-professionnelle à l'entretien écologique des espaces verts créée en son sein. Enfin, en amplifiant le soutien aux initiatives citoyennes de (re)végétalisation des quartiers (plantes grimpantes en façade, dans la rue, etc.).

1.3 Une mobilité au service de la qualité de vie de toutes et tous

La façon dont nous organisons notre mobilité est une question qui touche au quotidien tous les Forestois et Forestoises, et la politique en la matière est un levier important pour réaliser l'indispensable transition écologique. En effet, le sujet se situe à la croisée des préférences individuelles et des grands défis sociétaux tels que le changement climatique, la santé publique, la sécurité routière, le tissu économique et la répartition de l'espace public.

À l'initiative des écologistes, de nombreuses avancées ont été réalisées ces dernières années :

- La limitation de la vitesse maximale à 30km/h sur la quasi-totalité du territoire a véritablement changé la donne en termes de sécurité routière et de nuisances sonores.
- Avec la mise en service des lignes de bus 37, 52 et 74, l'augmentation du nombre de véhicules partagés mis à disposition (58 voitures « Cambio » aujourd'hui contre 30 en 2018) et les efforts en termes d'aménagement de trottoirs et pistes cyclables, l'offre des alternatives à la voiture dans la Commune s'est sensiblement améliorée.
- L'adoption en septembre 2022 du Plan Communal de Mobilité, dont le déploiement progressif vise à poursuivre l'amélioration en termes de sécurité routière et accessibilité multimodale, tout en réduisant les nuisances liées au trafic de transit dans les quartiers résidentiels (telles que la pollution de l'air et les nuisances sonores).

L'enjeu majeur pour les années à venir, c'est donc de continuer à construire une politique de mobilité au service de la qualité de vie de toutes et tous. Pour atteindre cet objectif, il sera particulièrement important de soutenir le « shift modal » vers les déplacements actifs et partagés déjà en cours. En effet, ce transfert modal ne bénéficiera pas seulement aux piétons, cyclistes et usagers des transports publics. Il permettra

également d'aménager davantage d'espaces verts, d'aires de jeux, et autres espaces de partage, et il facilitera les déplacements en voiture pour celles et ceux qui en ont besoin (notamment les PMR et les personnes âgées) ou quand il n'y a pas d'alternatives (pour certaines livraisons, des déplacements pendant la nuit ou vers des endroits difficilement accessibles en transport en commun, etc.). Ce transfert modal est également positif pour le tissu commercial local. Selon Hub.Brussels, plus de 85 % des client·es des commerçant·es de notre commune font déjà leurs courses en utilisant des moyens de transport durables. Rendre ces déplacements durables encore plus fluides et plus sûrs renforcera l'économie locale.

Pour promouvoir la mobilité active, il faut avant tout garantir que les déplacements à pied, à vélo et en trottinette puissent se faire en toute sécurité et confort. En renforçant la sensibilisation à la sécurité routière et en adaptant ses infrastructures, Forest doit notamment continuer à poursuivre l'objectif « zéro décès et blessés graves » d'ici 2030 et à diminuer le nombre d'accidents de la route.

Pour promouvoir la mobilité partagée, la commune doit jouer un rôle de facilitateur afin que l'offre puisse être élargie. Cela vaut aussi bien pour les transports en commun (avec la STIB comme partenaire principal) que pour les véhicules partagés (augmentation de l'offre à réaliser en collaboration avec Cambio et autres).

En plus d'être active et partagée, la mobilité de demain doit bien sûr être inclusive. Quels que soient leur âge, leurs capacités physiques ou financières, ou leur identité de genre, la commune doit offrir aux Forestois et Forestoises les moyens de se mouvoir dans l'espace public et doit garantir un accès égal aux services pour toutes et tous.

1.3.1. NOUS POURSUIVRONS NOTRE ENGAGEMENT EN FAVEUR DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Notamment :

- Nous continuerons à sensibiliser les usagers et usagères de la route à la sécurité routière et aux principes de la conduite défensive, en accordant une attention particulière aux jeunes (notamment par l'intermédiaire des écoles communales).
- Nous poursuivrons l'installation de dispositifs visant à inciter les conducteur·ices à respecter les limitations de vitesse et notamment la « Ville 30 », en installant, en fonction des situations, des ralentisseurs, des chicanes et tout autre aménagement qui limite la vitesse.
- Nous créerons un maximum de rues scolaires (fermées temporairement ou piétonnisées) pour protéger nos enfants de la pollution de l'air et de l'insécurité routière en heure de pointe.
- Nous poursuivrons la collaboration avec la zone de police, acteur-clé en matière de sécurité routière – et spécifiquement sa brigade cycliste – afin de combattre les excès de vitesse et la conduite dangereuse (autant des voitures que des cyclistes et trottinettes). Nous installerons des radars sur les axes où la prévention et la sensibilisation ne portent pas leurs fruits.
- Nous placerons la sécurité routière au centre de tous les projets de réaménagement et de toutes les décisions en matière de mobilité, et nous penserons donc toujours en premier lieu aux usagers et usagères de l'espace public les plus vulnérables. Cela signifie que nous respecterons invariablement le principe STOP : nous pensons d'abord aux piéton·nes, puis aux cyclistes, puis aux usagers et usagères des transports publics, puis aux automobilistes.

1.3.2. NOUS CONTINUERONS À SOUTENIR LE TRANSFERT MODAL VERS UNE MOBILITÉ PLUS ACTIVE

Pour promouvoir la marche comme mode de déplacement :

- Nous poursuivrons les aménagements de qualité et sécurisants programmés dans le Plan Communal de Mobilité.
- Nous continuerons à sécuriser les trottoirs et les traversées piétonnes, notamment en installant des plateaux surélevés et d'autres dispositifs physiques.
- Nous améliorerons l'accessibilité des trottoirs en évitant l'installation gênante de panneaux de signalisation, horodateurs, coffres techniques, terrasses, etc.

- Nous poursuivrons la création de zones de repos avec l'installation de bancs et d'espaces ombragés.
- Nous poursuivrons la visibilité des piéton-nes et prévoyons un éclairage suffisant.

Pour encourager davantage l'utilisation du vélo et sécuriser l'usage des autres modes de micro-mobilité :

- Nous continuerons à développer l'infrastructure cyclable en observant le principe BABE (c'est à dire le « bon aménagement au bon endroit » qui prescrit des pistes cyclables séparées sur les axes à forte circulation automobile, et un trafic mixte et/ou des rues cyclables dans les zones résidentielles à faible circulation automobile).
- Nous poursuivrons l'installation de stationnements vélo de courte durée au niveau des pôles d'attractivité mais également dans les quartiers résidentiels, ainsi que le stationnement vélo de longue durée à proximité du domicile mais aussi à destination (lieux de travail, lieux de loisirs, gares...).
- Nous poursuivons, grâce aux plans de déplacement des entreprises (PDE), à accompagner le transfert modal vers des vélos pour les corps de métiers pour lesquels cela est adapté.
- Nous développerons une vélothèque pour enfants (système qui permet de louer des vélos à prix modique pour ses enfants plutôt que de les acheter, ce qui est à la fois économique et durable).
- Nous renforcerons la lutte contre le vol de vélos et encouragerons l'utilisation du système d'enregistrement MyBike.
- Nous soutiendrons le développement du RER vélo (cyclostrades) le long des voies de chemin de fer et sur les axes majeurs identifiés par la Région.

1.3.3. NOUS CONTINUERONS À SOUTENIR LE TRANSFERT MODAL VERS UNE MOBILITÉ PARTAGÉE ET LES TRANSPORTS PUBLICS

Notamment :

- Nous continuerons à plaider auprès de la STIB et de la SNCB pour l'amélioration des transports en commun sur notre commune, par exemple en ce qui concerne la desserte entre le « haut » et le « bas » de Forest pour la STIB et la fréquence des trains au niveau des gares Forest-Est et Forest-Midi pour la SNCB.
- Nous continuerons, en bon partenariat avec la Région, à réaliser les aménagements adéquats afin d'améliorer le confort des usagers et usagères des transports en commun et la vitesse commerciale des lignes existantes.
- Nous poursuivrons le travail de négociation avec les autorités régionales pour la création de nouvelles liaisons (y compris l'extension du tram 7 vers Anderlecht en surface).
- Nous poursuivrons la mise en œuvre des dropzones afin d'avoir une couverture du territoire suffisante.
- Nous installerons, avec Bruxelles-Mobilité, des MobilityHub sur les espaces publics les plus fréquentés (pôles où les voyageur-euses peuvent transiter et/ou choisir entre différents modes de transport collectifs et partagés et où une bonne information sur la mobilité est disponible).

1.3.4. NOUS CONTINUERONS À ASSURER L'ACCESSIBILITÉ AUTOMOBILE DES QUARTIERS RÉSIDENTIELS ET DES DIFFÉRENTS PÔLES D'ATTRACTION DE LA COMMUNE

Notamment :

- Nous mettrons en œuvre le Plan Communal de Mobilité et les plans locaux de mobilité Altitude 100, Parvis et Neerstalle (dits « quartiers apaisés »), en concertation étroite avec les riverain-es et les commerçant-es et en intégrant les contraintes des personnes qui dépendent de leur voiture.

- Nous améliorerons la fluidité des trajets en implémentant la hiérarchisation du réseau routier intégrée dans le plan régional de mobilité.
- Nous continuerons le déploiement des bornes électriques pour voitures.
- Nous mettrons en œuvre une politique de stationnement qui encourage les visiteur-euses et les résident-es à se garer en dehors de la voie publique (notamment en incitant le partage des parkings des entreprises et des bâtiments publics en soirée et le weekend), facilitant ainsi les livraisons et le stationnement des riverain-es ou de courte durée en voirie.
- Nous mettrons en œuvre le « green deal car sharing », à savoir : augmenter l'offre de voitures partagées sur le territoire, organiser une séance de sensibilisation auprès du personnel communal afin de promouvoir le système pour les déplacements professionnels et privés, informer et sensibiliser les sociétés des logements sociaux et le CPAS afin d'atteindre au mieux leur public, etc.
- Nous poursuivrons le déploiement des zones de stationnement pour les taxis aux endroits névralgiques de la Commune (Centre de Forest, Forest-National, Hôpital-Molière, etc.).

1.3.5. POUR UNE COMMUNE ENGAGÉE EN FAVEUR D'UNE MOBILITÉ INCLUSIVE

Notamment:

- Nous poursuivrons les aménagements selon le principe du « 8-88 » : si nos aménagements permettent à un enfant de 8 ans et à une personne de 88 ans de se déplacer de manière autonome, alors ils répondront aux besoins de quasi toute la population.
- Nous renforcerons le sentiment de sécurité dans l'espace public en maîtrisant le trafic, en réduisant les vitesses de circulation, en assurant un éclairage adéquat...
- Nous continuerons à plaider pour un niveau de service de qualité des transports en commun et un horaire élargi afin de permettre à tout le monde de rentrer chez soi en sécurité.
- Nous poursuivrons notre participation à l'initiative « chèques-taxis » de Bruxelles Mobilité afin d'offrir des solutions de mobilité adaptées aux personnes en situation de handicap.
- Nous effectuerons systématiquement un diagnostic basé sur le concept de « Gender mainstreaming » lors de chaque projet de mobilité, afin de s'assurer qu'un projet rencontre les besoins de tous les publics ([voir mesure 4.3.3](#)).

1.4 Bien-être animal

Les animaux sont des êtres sensibles qui méritent d'être traités avec respect. Qu'ils soient domestiques, liminaires (c'est-à-dire qu'ils vivent en liberté dans l'espace urbain à proximité des humains : rats, pigeons, lapins, canards, chats, renards, etc.), sauvages, ou d'élevage, il faut offrir aux animaux avec lesquels nous cohabitons des conditions de vie dignes en phase avec leurs besoins physiologiques et qui évitent le stress et l'anxiété.

Nous prônons des liens avec les vivants qui nous entourent, qui soient respectueux et qui permettent à chacun-e de vivre, dans la mesure du possible, selon ses besoins physiologiques.

Nous sommes conscient-es et reconnaissant-es de tout ce que nous apportent les animaux, notamment en termes de bien-être. Le contact avec les animaux est en effet excellent pour notre santé. Au niveau mental, le contact avec un animal améliore la révalidation et est un moyen de prévenir la dépression. Au niveau physique, le contact avec les animaux améliore notre immunité et réduit le risque d'allergies.

Par ailleurs, les animaux font aussi partie de nos écosystèmes qui doivent être protégés.

Ces dernières années, nous avons travaillé dans ce sens. Notamment en sensibilisant les citoyen-nes au bien-être animal, en soutenant des volontaires qui s'occupent des « chats errants », par la mise en place d'une prime pour la stérilisation des chats, d'une collaboration avec le refuge de la Croix-bleue et la création de deux zones de liberté pour les chiens dans le parc Duden.

Nous poursuivrons le travail à travers les priorités suivantes :

1.4.1. NOUS VEILLERONS À UNE COHABITATION HARMONIEUSE ENTRE LES HUMAINS, LES CHIENS ET LA BIODIVERSITÉ

- Nous évaluerons la distribution des zones de liberté pour chiens dans la commune. Créer éventuellement de nouvelles zones de liberté pour chiens clôturées là où c'est possible et où elles manquent, dans le respect des besoins des autres usager·ères et de la biodiversité, et en échange du respect de la tenue des chiens en laisse dans le reste de l'espace public.
- Nous aménagerons certaines de ces zones avec des jeux pour chiens afin d'en augmenter l'attrait.
- Nous mènerons une consultation citoyenne sur les zones de liberté et les aménagements d'horaire sans laisse dans le cadre d'une réflexion générale sur le bien-être animal et la cohabitation des espèces.

1.4.2. NOUS RÉDUIRONS LA SURPOPULATION DES CHATS ERRANTS DANS LE PARFAIT RESPECT DE LEUR INTÉGRITÉ PHYSIQUE

Notamment :

- Nous poursuivrons l'incitation à la stérilisation des chats par une aide financière et/ou de la sensibilisation notamment à travers l'utilisation des subsides régionaux existants.
- Nous poursuivrons le soutien aux trappeuses et trappeurs, chargés de repérer et recueillir les chats errants dans le but de limiter leur nombre.

1.4.3. NOUS SENSIBILISERONS LES CITOYEN·NES AU BIEN-ÊTRE ANIMAL

Notamment :

- Nous sensibiliserons les citoyen·nes au BEA (bien-être animal) tant concernant les animaux de compagnie, que les animaux liminaires, d'élevages ou encore sauvages.
- Nous sensibiliserons aux effets des tondeuses, notamment automatiques, sur la faune sauvage et la biodiversité et rappellerons que l'utilisation nocturne des tondeuses automatiques est interdite.
- Nous soutiendrons des projets de médiation animale dans les écoles : visites de fermes pédagogiques , présence d'un poulailler, etc.

1.4.4. NOUS RENFORCERONS LA RÉGULATION DE LA POPULATION DES ANIMAUX LIMINAIRES

Notamment :

- Nous privilégierons l'aspect propreté et limitation du nourrissage des animaux en ville qui sont susceptibles de les attirer, afin de réguler la population d'animaux liminaires.
- Nous éviterons le recours aux raticides dans les espaces appartenant aux maillages verts et bleus et à proximité de ceux-ci, notamment en ayant recours à des furets.
- Nous poursuivrons l'information sur la bonne cohabitation entre les humains et les renards.

1.4.5. NOUS DIMINUERONS L'IMPACT DU BRUIT SUR LES ANIMAUX

Notamment :

- Nous privilégierons les feux d'artifice à bruits contenus, les spectacles de lumières, les lanternes, etc. et nous sensibiliserons les citoyen·nes aux conséquences pour les animaux de l'utilisation des feux d'artifice.
- Nous ferons respecter l'interdiction de l'usage et la vente des pétards.

1.5. Nous renforcerons l'accès à une alimentation durable, de qualité et accessible pour toutes et tous

L'alimentation durable est un levier de santé publique, de justice sociale et environnementale.

En effet, de nombreux problèmes de santé (le surpoids, des maladies cardio-vasculaires, des troubles hormonaux) sont causés en partie par le non accès à une alimentation de qualité.

L'alimentation est aussi un levier important pour atteindre nos objectifs environnementaux puisque si elle est durable, elle découle d'une agriculture qui n'utilise pas d'intrants chimiques (et donc préserve la biodiversité et émet moins de CO₂), est locale (et implique donc moins de transport) et plus végétale (avec moins d'émissions de méthane et autres gaz à effet de serre).

Par ailleurs, l'alimentation vient directement du travail des agriculteur·ices, dont l'avenir dépend d'un prix juste pour leurs productions. En proposant des produits locaux, l'alimentation durable garantit le développement d'une chaîne d'approvisionnement qui permet d'améliorer le tissu socio-économique de notre agriculture paysanne.

Une alimentation durable vise aussi à diminuer le gaspillage alimentaire. La Belgique remporte la palme au niveau européen, avec 250 kilos d'aliments gaspillés par an et par personne (la moyenne européenne étant de 127 kg). Le gaspillage alimentaire est un non-sens moral, écologique et socio-économique. Il est essentiel que chaque commune sensibilise à la nécessité d'ajuster sa consommation à ses besoins.

Face à ces constats, nous souhaitons poursuivre nos efforts pour une alimentation durable (donc bonne pour la santé, pour l'environnement et juste pour les agriculteur·ices) pour toutes et tous, avec une attention particulière pour nos enfants et nos aîné·es.

Cette alimentation durable doit aussi bien sûr être accessible financièrement pour les consommateur·ices.

Sous la législature actuelle, les écologistes ont notamment multiplié les potagers collectifs (Huileries, Teinturerie,...), créé un verger exploratoire, pérennisé une alimentation saine dans les écoles communales, planté des haies comestibles, créé une filière de potage collation locale.

Nous poursuivrons ces efforts, et nos priorités seront les suivantes :

1.5.1. NOUS INTENSIFIERONS ET SOUTIENDRONS LES PROJETS D'AGRICULTURE URBAINE À FOREST

Notamment :

- Nous poursuivrons la création de potagers collectifs notamment en les incluant dans les rénovations des bâtiments communaux.
- Nous poursuivrons la plantation de haies fruitières dans l'espace public et privé.
- Nous poursuivrons le développement de vergers, à l'instar du verger du Bempt, notamment dans le cadre du réaménagement du Parc Jupiter mais également dans les projets de bâtiments communaux

(écoles, crèches, etc.).

- Nous mettrons à disposition les terrains du CPAS et communaux qui se trouvent en zone rurale pour le développement/renforcement de filières « de la fourche à la fourchette », pour approvisionner Forest, en priorité la cuisine du Val des Roses (maison de repos du CPAS) et d'autres structures communales.

1.5.2. NOUS GARANTIRONS UNE ALIMENTATION Saine ET DURABLE POUR LES COLLECTIVITÉS FORESTOISES

Notamment:

- Nous renforcerons le caractère durable des cantines communales (écoles, crèches, maisons de repos, etc....), notamment en poursuivant et en renforçant la filière de potage/collation durable qui vient d'être créée afin d'en faire bénéficier un public plus large.
- Nous assurerons le suivi du label Good Food dans nos crèches communales.
- Nous repenserons la cuisine collective du Val des Roses (maison de repos du CPAS) afin d'en faire une entreprise d'économie sociale, axée sur des circuits courts, favorisant le bio, en partenariat avec d'autres opérateurs qui partagent nos valeurs.
- Nous proposerons, dans le cadre des activités et services communaux, des alternatives moins carnées qui font la part belle au végétal, en assurant a minima une option végétarienne.

1.5.3. NOUS RENDRONS L'ALIMENTATION Saine ET DURABLE PLUS ACCESSIBLE À TOUTES ET TOUS

Notamment :

- Nous mettrons en place, avec des partenariats du CPAS et du secteur associatif, plusieurs projets pilotes visant la concrétisation d'une « sécurité sociale de l'alimentation », permettant à tous les ménages, y compris les plus précaires, un accès à une alimentation de qualité à moindre coût.
- Nous créerons des infrastructures qui renforcent le développement de la filière alimentaire forestoise (par exemple : légumerie, cuisine de quartier, épicerie solidaire, hub logistique,...).
- Nous réduirons les pertes et gaspillages alimentaires, notamment en soutenant la pérennisation de projets comme « No Javel » sur notre territoire (distribution des invendus alimentaires bio et végétarien).
- Nous créerons une maison de quartier de l'alimentation dans le quartier du Bempt.

1.5.4. NOUS FERONS DE FOREST UNE COMMUNE DU COMMERCE ÉQUITABLE

- La commune participera annuellement à la campagne "Commune du Commerce équitable".
- L'administration consommera deux produits issus du commerce équitable (dont le café), tant pour ses besoins internes que pour les événements qu'elle organise à destination du public.
- Les institutions communales proposeront au moins deux produits équitables de façon régulière à leurs travailleur-euses et leur public.
- Nous soutiendrons les commerces et établissements Horeca forestois proposant au moins deux produits du commerce équitable à leur clientèle pour qu'ils visibilisent leur participation à la campagne.
- La commune organisera au moins une action de sensibilisation annuelle sur le commerce équitable à destination du grand public.



2. Une commune plus juste

Nous voulons construire une société plus juste dans laquelle chacune et chacun dispose des moyens matériels pour mener une vie digne et épanouissante. Une société dans laquelle chacune et chacun contribue à la solidarité à la hauteur de ses capacités.

Pourtant les inégalités vont croissant. Les nombreuses crises auxquelles nous sommes confronté·es ne font que renforcer ces inégalités. C'est bien sûr aussi le cas de la crise environnementale. Nous le savons : l'inaction écologique est la politique la plus antisociale. Les personnes vulnérables sont les plus exposées (aux pollutions, aux pics de chaleur, aux inondations, etc.). Elles paient cette exposition très concrètement au niveau de leur qualité de vie et de leur santé, voire de leur vie tout court.

Face à ces crises, et pour réussir une transition juste qui permet à chacune et chacun d'avoir une vie digne, épanouissante, libre et heureuse, ils faut un engagement fort des autres niveaux de pouvoir qui ont l'essentiel des leviers de protection sociale et de lutte contre la pauvreté, dont l'ampleur est pour le moins choquante dans un pays aussi riche que le nôtre.

Nous croyons fermement qu'une société plus juste est une société plus robuste et plus résiliente, avec une meilleure cohésion sociale. Une société plus juste est meilleure pour toutes et tous. C'est dans cet esprit que nous voulons que Forest poursuive son travail de solidarité, de justice sociale et d'émancipation, avec les leviers qui sont les siens.

2.1. Une commune qui met en œuvre le droit à la santé

La santé, ce n'est pas seulement l'absence de maladie. C'est aussi le bien-être au quotidien, dans sa maison, dans son travail, mais aussi dans son quartier ou sa commune. Permettre à toutes les Forestois·es de vivre en bonne santé et réduire les inégalités sociales de santé sont des objectifs prioritaires de notre politique communale.

Pour cela, il convient d'agir sur l'ensemble des « déterminants sociaux de la santé » tels que le logement, la qualité de l'air, l'alimentation, l'aménagement du territoire, etc.

Dans cet objectif, Forest s'est inscrite dans le Plan Santé Bruxellois et a adhéré à l'approche de la « Santé dans Toutes les Politiques » (SdTP). Celle-ci offre un cadre qui incite les différents secteurs de la politique communale à se concerter et à établir des synergies afin d'identifier les conséquences de leurs décisions sur la santé de la population, d'éviter les impacts négatifs et de renforcer les impacts positifs sur la santé et la réduction des inégalités de santé.

Nous poursuivrons notre politique communale dans ce sens.

2.1.1. NOUS FERONS DE LA SANTÉ UNE POLITIQUE COMMUNALE TRANSVERSALE

Notamment :

- Nous prévoyons un budget pour faire de la promotion de la santé une compétence transversale qui permettra notamment de créer un poste de coordination de projets promotion/prévention santé.
- Nous finaliserons et mettrons en œuvre le « Plan Forestois de Santé » qui établira les priorités politiques pour la législature. Orienté vers la réduction des inégalités sociales en santé, ce plan sera transversal à l'ensemble des politiques (urbanisme, instruction publique, emploi...), et chaque membre du collège sera responsable de sa mise en œuvre en vertu de ses compétences.

2.1.2. NOUS SOUTIENDRONS LA MISE EN RÉSEAU DES ACTEURS LOCAUX POUR LA SANTÉ

Notamment :

- Via la Coordination sociale du CPAS, nous soutiendrons la collaboration et la concertation intersectorielle, entre les acteurs locaux (associations, maisons médicales, plannings familiaux, crèches, écoles de devoirs, centres sportifs, Maison des Jeunes, écoles communales, etc.) afin de renforcer leur expertise et la visibilité de leurs actions en matière de santé.
- Nous développerons des partenariats avec les associations de jeunesse et les centres de planning familial pour renforcer les programmes d'EVRAS (Education à la vie relationnelle, affective et sexuelle) en dehors du milieu scolaire.

2.1.3. NOUS DÉVELOPPERONS LA PROMOTION DE LA SANTÉ

Notamment :

- Nous poursuivons et développerons les campagnes de sensibilisation et de prévention à propos du diabète, du tabac, du VIH/Sida, de l'endométriose, du cancer du sein,...
- Via la Coordination Sociale du CPAS, nous poursuivons les actions de sensibilisation à la santé (ateliers alimentation saine, jeux, stands d'info, conférences, course Race For The Cure,...) et au handicap (Handicaptiv'moi,...).
- Nous mènerons des opérations de sensibilisation aux sources de pollution intérieure (chimique de type produits d'entretien ou fumée de cigarette, microbiologique de type moisissures ou physique de type amiante).

2.1.4. NOUS FACILITERONS L'ACCÈS AUX SOINS DE SANTÉ MENTALE POUR LES JEUNES

Notamment :

- En partenariat avec le CPAS, et dans le cadre du dispositif de l'iNAMI (PsyBru), nous organiserons des permanences gratuites pour les jeunes avec des psychologues de première ligne dans un local communal ou dans des lieux d'aide et de rencontres.
- Nous organiserons des sessions de formation pour les intervenant·es travaillant avec les jeunes afin de les sensibiliser aux besoins spécifiques en matière d'EVRAS en mettant l'accent sur l'écoute active, le respect de la diversité et la confidentialité.

2.2. Un logement abordable, confortable et durable pour tout le monde

Avoir accès à un logement de qualité est un droit fondamental. Pourtant, 50 000 ménages sont en attente d'un logement social à Bruxelles et le prix des loyers n'a cessé d'augmenter ces dernières années. Ce n'est ni acceptable ni une fatalité. Pour les écologistes, toute personne doit avoir un toit et plus largement un lieu d'ancrage, confortable dans lequel elle se sent bien. C'est pour cela que nous défendons le droit au logement pour toutes et tous.

Pour répondre au besoin des ménages forestois, notre priorité est d'accélérer la création de logements publics (sociaux et communaux) économes en énergie. Par ailleurs, l'inoccupation permanente de certains bâtiments restreint la capacité des ménages à se loger et engendre souvent des nuisances (insécurité, dégradations). Les services communaux ont développé une réelle expertise dans la gestion de cette problématique et nous

poursuivrons la lutte contre les logements vacants. Les marchandes de sommeil et les logements insalubres sont un fléau que nous voulons éradiquer en collaboration avec la Région et les acteurs locaux. Au fil de la vie, nos besoins en termes de logement évoluent. Il est donc important de mettre l'accent sur l'adaptabilité, la flexibilité du logement et les différentes formes d'habiter. Enfin, concilier la création de logements et la préservation de la qualité de vie en ville (sauvegarde des espaces verts, cohabitation harmonieuse entre le logement et les différentes fonctions de la ville - commerces, équipements, bureaux) est essentiel. Cet équilibre est notre boussole.

Sous cette législature, nous avons relevé nos manches : en partenariat avec le Foyer du Sud, 326 nouveaux logements publics en cours de création ou déjà attribués sont venus s'ajouter aux 1.300 existants avant 2018. Forest affiche à ce jour 8% de logements à finalité sociale. Nous avons créé en 2020 une régie foncière qui facilite la gestion et l'accroissement du parc de logements communal. Ceux-ci sont attribués en toute équité et transparence. Le Foyer du Sud, la société immobilière sociale publique active sur le territoire forestois, a considérablement agrandi son parc locatif : attribution de 130 logements clé-sur-porte, rénovation des 250 logements de la Nouvelle Cité et transformation des 10 maisons de l'avenue Kersbeek. L'Agence Immobilière Sociale (AISF) a augmenté son parc locatif de 200%.

Ce travail, prioritaire pour un grand nombre de Forestois-es, doit se poursuivre et s'amplifier pour atteindre au plus vite l'objectif régional de 15 % de logements à finalité sociale sur notre territoire.

2.2.1. NOUS POURSUIVONS LA CRÉATION DE LOGEMENTS PUBLICS ET SOCIAUX

Notamment :

- Nous développerons le parc de la Régie communale créée en 2020 en étudiant et saisissant toute opportunité, via les subsides régionaux, d'acquisition de biens immobiliers, comme le droit de préemption.
- Nous poursuivrons la rénovation et l'accroissement du parc de logements sociaux du Foyer du Sud et maintiendrons son développement, notamment via les projets clé-sur-porte et les bâtiments à haute performance énergétique.
- Nous plaiderons au niveau régional en faveur d'une procédure urbanistique accélérée et pour l'imposition d'un quota de logements sociaux dans les grands projets immobiliers.
- Nous créerons des logements publics innovants ainsi que des espaces collectifs et socioculturels dans le Contrat de quartier durable « 2 Cités ».
- Nous mènerons à bien le projet de construction de logements accessibles aux personnes à mobilité réduite chaussée de Neerstalle à l'aide de subsides régionaux.
- Nous renforcerons, en concertation avec les associations, le bien-être des locataires dans leur quartier, notamment à travers l'organisation de moments festifs, l'aménagement d'espaces publics conviviaux et sécurisés, de lieux de rencontres,... car habiter, c'est aussi se sentir bien dans son quartier et tisser des liens avec ses voisin-es.
- Nous soutiendrons et encouragerons les habitats collectifs / groupés / solidaires / participatifs / intergénérationnels (comme le projet CALICO). Nous prévoyons, dès la conception ou lors de lourdes rénovations, une modularité et une facilité de transformation des bâtiments, pour permettre aisément leur adaptation (comme dans les maisons Kersbeek).

2.2.2. NOUS DÉMOCRATISERONS L'ACCÈS AUX BIENS PRIVÉS

Notamment :

- Nous poursuivrons le soutien financier de la commune à destination de l'Agence immobilière sociale de Forest (AISF) et soutiendrons la croissance de son parc de logements. La bonne collaboration entre les deux institutions permet aussi le développement de projets à destination de publics spécifiques

(logement de transit, Housing First, ...).

- Nous plaiderons afin que la Région adopte un plafonnement des prix des loyers du marché privé, en vue de rendre accessible le bien de première nécessité qu'est le logement.
- Nous lutterons contre les loyers abusifs en collaboration avec la Région via la création d'un guichet spécifique pour les plaintes.
- Nous faciliterons l'accès à la propriété en soutenant le programme acquisitif social du Community Land Trust (CLT).
- Nous poursuivrons la lutte contre l'inoccupation immobilière, notamment en maintenant une collaboration efficace avec la Cellule logements inoccupés de la Région : détection, contact avec les propriétaires, analyse des pistes de remise sur le marché. Au besoin, nous recourrons aux différents dispositifs légaux pour mettre fin à ces situations.
- Nous lutterons contre les logements insalubres et ciblerons davantage les marchandises de sommeil, notamment en consolidant la plateforme insalubrité créée en 2023 pour améliorer la circulation des informations et la coordination de l'action entre les différents acteurs concernés. Nous poursuivrons les visites des biens faisant l'objet d'une plainte de locataire et la bonne collaboration avec la Région dans le signalement et le suivi des biens problématiques. Les logements frappés par une interdiction de location de l'Inspection du Logement feront par ailleurs l'objet d'une taxation au niveau communal.

2.2.3. NOUS FACILITERONS L'ACCÈS AU LOGEMENT POUR LES PUBLICS VULNÉRABLES

Notamment :

- Nous poursuivrons la mission du Guichet d'Information Logement à destination du public, notamment en matière d'accès au logement (en ce compris accompagnement et conseil dans les démarches d'inscription), d'insalubrité, d'accès aux différentes aides.
- Nous dédierons systématiquement une part des projets communaux d'ampleur à des projets d'accueil de publics spécifiques (comme les jeunes en difficulté ou en danger, en besoin d'un dispositif de mise en autonomie ou les Mineur-es étranger-ères non accompagnés-es), à des logements supervisés pour les personnes présentant des troubles de santé mentale, à des logements pour femmes victimes de violence conjugale, et cela en partenariat avec le CPAS.
- Nous poursuivrons, à la Commune comme au CPAS, la mise en œuvre de projets innovants (exemple : Housing First, logements modulaires comme ceux déjà installés avec le soutien de la Commune, ...).
- Nous poursuivrons la mise en œuvre d'occupations temporaires dans les propriétés communales vides et en attente de travaux. Nous faciliterons les occupations temporaires dans les grands bâtiments privés en situation de vacance (par exemple via la mise en contact entre propriétaires et publics en recherche) et avec le secteur associatif.
- Nous encadrerons des situations présentant un risque d'expulsion en partenariat avec le CPAS.

2.2.4. NOUS PLAIDERONS POUR RECONVERTIR LE SITE DES PRISONS EN ÉCOQUARTIER EXEMPLAIRE AVEC DU LOGEMENT PUBLIC

- Nous veillerons à ce que la reconversion du site permette l'émergence d'un projet équilibré en matière de logements, d'espaces verts, de commerces de proximité et d'équipements collectifs (crèches, écoles, plaines de jeux, infrastructures sportives, ...).
- Nous veillerons à une répartition équitable de ces différentes fonctions, en ce compris les différents types de logements (moyens, à finalité sociale et sociaux) qui y seront intégrés, entre les communes de Saint-Gilles et de Forest.
- En attendant la reconversion définitive, nous veillerons à mettre en place un projet d'occupation temporaire du site en collaboration avec la commune de Saint-Gilles, les habitant-es et les acteurs concernés.
- Plus largement, nous veillerons à appliquer la motion du Conseil Communal du 8 mars 2022.

2.3. Un CPAS qui répond aux défis sociaux en cours et à venir

Pour nous, Écologistes, le CPAS est une pierre angulaire de notre programme, une manière de mettre en œuvre, concrètement, notre vision de la transition socialement juste. Il est un espace de proximité, qui accueille les personnes et leur offre une écoute et un suivi personnalisé dans la prise en charge de leur situation. Un espace où les difficultés sont entendues comme des récits individuels et qui doivent être traités comme tels.

Le CPAS n'a pas comme unique mission le versement d'un revenu d'intégration. Sa mission première est de permettre à tout un chacun de mener une vie conforme à la dignité humaine (article 23 de la constitution belge). Son rôle est également la recherche des aides les plus ajustées à la situation des personnes, et la mise en place de projets qui permettent aux citoyen·nes qui passent la porte du CPAS de recevoir une série d'outils pour les aider dans leur quotidien. Que ce soit en termes d'emploi, de fracture numérique, d'aide aux parents solo, de recherche de logement, de réinsertion sur le marché du travail, etc. La mission du CPAS est orientée solutions. Ainsi, si le CPAS n'est pas en mesure de répondre directement à une demande, il fait appel au réseau d'associations partenaires afin de trouver les réponses alternatives.

Depuis dix ans, le pourcentage de personnes aidées par le CPAS par rapport au nombre d'habitantes de notre Commune a augmenté. Nous avons également dû faire face à plusieurs crises majeures. Malgré ce contexte peu favorable, grâce aux écologistes, nous avons pu développer de nouvelles aides (comme une prime de rentrée scolaire ou une aide alimentaire pour les personnes sans titre de séjour) et lancer de nombreux projets, que ce soit en matière de santé (Contrat Local Social Santé, Projet Diogène), d'intergénérationnel (Camionette Formobile), d'alimentation. Nous avons ouvert deux nouvelles unités pour personnes désorientées au Val des Roses, notre maison de repos. Nous avons également démarré la transition de notre CPAS en faisant l'acquisition d'un nouveau bâtiment qui pourra rassembler tous nos services.

Certaines mesures pour le CPAS sont transversales avec des matières communales. Par souci de clarté, vous pourrez retrouver des mesures dans les chapitres alimentation ([1.5](#)) ou encore santé ([2.1](#)).

2.3.1. NOUS RENFORCERONS L'ACCUEIL ET L'INFORMATION DES BÉNÉFICIAIRES

Notamment :

- Nous veillerons au maintien d'un accueil de qualité des bénéficiaires. Dans le nouveau bâtiment du CPAS, situé avenue Général Dumonceau, des bornes seront notamment mises en place pour retirer des documents (avec assistance si besoin).
- Grâce à l'acquisition du nouveau bâtiment, nous pourrions regrouper les services complémentaires dans un même lieu et nous mettrons en place des espaces d'accueil adaptés aux familles.
- Nous poursuivrons le partenariat avec le service de traduction et d'interprétation du SeTIS (Service de Traduction et d'Interprétariat en milieu social Bruxellois). Nous assurerons des permanences hebdomadaires permettant d'accueillir chaque personne dans une langue qu'elle maîtrise.
- Pour limiter le non-recours aux droits, nous poursuivrons l'amélioration de l'information et la communication via le développement d'un nouveau site internet et à travers les réseaux sociaux. Nous relancerons le partenariat avec la Justice de Paix afin d'accompagner les bénéficiaires et prévenir les expulsions.
- Pour rendre l'information plus accessible aux Forestoises et Forestois, nous ouvrirons une antenne sociale pour accueillir et guider sans rendez-vous le public désireux de s'informer et d'échanger sur les possibilités de soutien que peut lui offrir le CPAS. Ce lieu sera également ouvert aux initiatives des associations de la commune pour l'organisation d'activités collectives. Nous développerons une équipe mobile qui pourra aller à la rencontre du public lors d'événements ciblés afin d'informer celui-ci sur les aides proposées par le CPAS.

- Nous renforcerons l'accompagnement des bénéficiaires en créant un service d'écrivain public et un service d'accompagnateurs et d'accompagnatrices pour effectuer les démarches administratives en dehors de notre CPAS.

2.3.2. NOUS DÉVELOPPERONS LE TRAVAIL SOCIAL COMMUNAUTAIRE

Notamment :

- Nous mettrons en place des ateliers de prévention dans un certain nombre de domaines tels que la surconsommation énergétique, le surendettement, la perte de logement etc.
- Nous développerons un projet social communautaire en partenariat avec les équipes de l'asbl SAAMO Brussel mobilisées sur la protection sociale et le logement.
- Nous inscrirons le CPAS dans le maillage associatif forestois en promouvant des collaborations dans le respect des missions et cadres déontologiques de chacun·e.

2.3.3. NOUS ACCOMPAGNERONS LES PERSONNES À LA SORTIE DE PRISON

Notamment :

- Nous mettrons en place, en partenariat avec la Commune, un Service de mesures judiciaires alternatives (SEMJA).
- Nous créerons un service d'accompagnement personnalisé des détenues en vue d'établir leur projet de réinsertion.
- Nous soutiendrons le développement de logements de transition avec possibilité de domiciliation pour une réinsertion durable d'ancien·nes détenue·es qui n'ont plus de relations familiales sur lesquelles s'appuyer. Ces logements permettent aux ancien·nes détenue·es d'ouvrir leurs droits et de refaire un projet de vie.

2.3.4. NOUS RENFORCERONS LES ÉQUIPES DU CPAS ET AMÉLIORERONS LEURS CONDITIONS DE TRAVAIL

Notamment :

- Nous appuierons les responsables du CPAS pour qu'ils-elles aient les moyens d'assurer un management de qualité, à l'écoute des besoins de leurs équipes et qu'ils-elles puissent prendre le temps de les accompagner.
- Nous poursuivrons la restructuration des services du CPAS sur la base d'une logique interdisciplinaire et nous renforcerons les synergies entre les services d'une part, et les synergies avec la Commune d'autre part.
- Nous développerons des plans de carrière individualisés et intensifierons et individualiserons les trajectoires de formation des agent·es.
- Nous poursuivrons la politique de statutarisation du personnel et la favoriserons en organisant, entre autres, des cours de néerlandais.

2.3.5. NOUS LUTTERONS CONTRE LES INÉGALITÉS DE SANTÉ

Notamment :

- Nous maintiendrons l'octroi des cartes médicales ainsi que les collaborations avec les médecin·es et les pharmacien·es.
- Nous poursuivrons le dialogue établi avec les médecin·es, les pharmacien·es et les professionnel·les

de la santé et nous mettrons sur pied, avec elles et eux, un comité d'accompagnement de la politique des soins de santé.

- Nous mettrons sur pied un comité de patient·es dont l'objectif sera d'évaluer et de faire des propositions autour de la politique de santé du CPAS.
- Nous poursuivrons les campagnes de préventions autour du SIDA, du diabète, en partenariat avec la commune.

2.3.6. NOUS METTRONS EN ŒUVRE UNE PRISE EN CHARGE ADAPTÉE DES JEUNES ET DES FAMILLES MONOPARENTALES

Parmi le public que nous suivons, les jeunes et les familles monoparentales sont particulièrement vulnérables. Il est donc indispensable de tout mettre en œuvre pour leur apporter un soutien adéquat.

Notamment :

- Nous accueillerons les jeunes par des actions ciblées. Chaque étudiant·e doit avoir l'espace et le soutien nécessaire pour mener à bien sa scolarité. Nous mettrons à leur disposition un lieu d'étude pour favoriser l'égalité des chances dans le parcours scolaire et nous renforcerons les collaborations avec les écoles de devoir présentes sur le territoire forestois. Nous organiserons des permanences sans rendez-vous pour accueillir les jeunes et leurs parents.
- Nous renforcerons les collaborations avec le secteur de la prévention et de l'aide à la jeunesse et de la protection de la jeunesse.
- Nous développerons des aides spécifiques pour les familles (prime de rentrée ou autre).
- Nous renforcerons la collaboration avec la Maison des parents solo, qui est hébergée dans un bâtiment du CPAS.
- Nous mettrons en place un projet MIRIAM (programme de soutien aux femmes en situation de pauvreté et de monoparentalité).
- Nous maintiendrons les aides permettant aux enfants de se développer dans des activités scolaires et parascolaires.
- Nous soutiendrons la parentalité par la mise sur pied de groupes de parole.

2.3.7. NOUS ASSUMERONS LE RÔLE DE PLAIDOYER ET DE PORTE-VOIX AUX NIVEAUX RÉGIONAL ET FÉDÉRAL.

Notamment :

- Nous travaillerons à une équité régionale dans le traitement des dossiers des bénéficiaires.
- Nous soutiendrons une uniformisation des pratiques des CPAS en défendant un socle commun progressiste.
- Nous soutiendrons le développement de droits sociaux pour les sans chez-soi et les personnes sans titre de séjour.

2.4. Un accueil de la petite enfance qui offre les mêmes chances à tous les enfants

L'accueil de la petite enfance est un enjeu majeur. Il est avant tout un levier central d'égalité des chances puisque la petite enfance est une période cruciale sur le plan du développement social, cognitif et émotionnel des enfants. Accueillir chaque enfant dans de bonnes conditions permet donc de réduire les inégalités sociales dès le plus jeune âge. C'est aussi un levier majeur de soutien à la parentalité puisqu'il permet un

meilleur équilibre entre vie professionnelle et vie privée. C'est enfin, bien sûr, un enjeu central d'égalité entre les femmes et les hommes. Les études confirment qu'aujourd'hui encore le taux d'emploi des femmes diminue avec le nombre d'enfants de façon bien plus conséquente de celui des hommes, et que les femmes avec de jeunes enfants consacrent le double du temps à leur prise en charge (sans compter le reste du travail familial tel que le ménage, etc.). Cet enjeu explose encore davantage pour les familles monoparentales. À Forest, plus d'une naissance sur cinq (21,5 %) survient dans un ménage composé d'une femme seule.

En 2018, il y avait à Forest 9 crèches communales et 20 établissements privés. Le taux de couverture moyen s'élevait à 29% alors que la norme Barcelone, adoptée par le Conseil européen, fixe l'objectif d'une place dans un milieu d'accueil formel de la petite enfance pour 33 % de tous les enfants de moins de trois ans. Ces dernières années, le nombre de places a augmenté dans nos crèches francophones avec la création de 2 nouvelles structures d'accueil (36 places à Divercity et 60 places à Aquarelle).

Par ailleurs, grâce à la Fédération Wallonie-Bruxelles, le coût a diminué pour les familles monoparentales et la gratuité obtenue pour les personnes ayant le statut BIM (et de façon générale une baisse du prix pour une majorité de parents via la révision de la grille tarifaire).

Le travail doit être poursuivi pour garantir à chaque enfant une place d'accueil de qualité.

2.4.1. NOUS PERMETTRONS POUR CHAQUE ENFANT UN ACCÈS À UN MILIEU D'ACCUEIL DE QUALITÉ À UN PRIX ABORDABLE FIXÉ SELON LES RESSOURCES DES PARENTS

Notamment :

- Nous développerons, avec le soutien de la Région de Bruxelles-Capitale et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, les places en crèches de qualité et accessibles pour toutes les familles.
- Nous faciliterons l'accueil des enfants en situation de handicap ou avec une maladie chronique en intégration avec les autres enfants. Nous proposerons des formations en langue des signes pour bébés.
- Nous déploierons des actions de sensibilisation à destination des familles les plus précarisées en vue de favoriser la fréquentation des milieux d'accueil de la petite enfance.

2.4.2. NOUS GÉNÉRALISERONS LE MODÈLE DES ÉCO-CRÈCHES

Notamment :

- Nous recourrons à une alimentation bio et moins carnée, en privilégiant des produits écoresponsables et des jouets durables, en passant progressivement à des langes lavables et en développant une politique de zéro-déchet.

2.4.3. NOUS SOUTIENDRONS LA MISE EN ŒUVRE DE PROJETS PÉDAGOGIQUES

Notamment :

- Nous travaillerons au sein des milieux d'accueil sur les stéréotypes de genre, notamment en formant le personnel encadrant, en prévoyant des activités non genrées, et en permettant une inscription sur le modèle de parent 1 / parent 2 plutôt que papa / maman.
- Nous encouragerons les projets intergénérationnels, bénéfiques pour les personnes seniors et pour les petites.
- Nous ferons de l'accompagnement à la parentalité une priorité, en soutenant les dispositifs développés par les associations, en mettant celles-ci en réseau et en les rendant visibles auprès des familles, y compris les familles éloignées des milieux d'accueil. Les familles monoparentales feront l'objet d'une attention toute particulière au vu de leur vulnérabilité.

2.5. Une école de qualité, innovante, connectée aux enjeux actuels, adaptée aux besoins des élèves

L'enseignement est le socle de notre société. En tant qu'écologistes, nous sommes convaincu·es qu'il faut en prendre soin plus que jamais. C'est à l'école que les enfants apprennent, s'émancipent, expérimentent la vie en collectivité, se frottent aux enjeux actuels et s'engagent. Nous voulons des écoles ouvertes sur le monde, inclusives, adaptées aux besoins des élèves, qui favorisent la participation, des écoles irriguées par des projets en tous genres et qui font sens.

Dans ce programme, nous avons à cœur de présenter l'école telle que nous l'avons envisagée depuis 2018 : un tout, où chaque acteur·ice professionnel·le permet l'épanouissement de l'enfant dans sa globalité, où les accueillant·es, enseignant·es et paramédicaux travaillent ensemble.

Il y a 12 écoles communales fondamentales à Forest – 10 francophones et 2 néerlandophones – réparties équitablement sur le territoire : l'Arc-En-Ciel, le Bempt, Les Bruyères, La Cordée (adaptée aux enfants qui présentent une déficience mentale plus ou moins sévère), Kaléidoscope, les Marronniers (adaptée aux enfants qui présentent des troubles de l'apprentissage), les Sept Bonniers, La Preuve par Neuf, De Puzzel, De Wereldbrug.

La commune compte aussi une académie de musique, de danse et d'arts parlés qui offre un enseignement artistique de haut niveau à ses élèves.

Le bien-être des enfants et l'apprentissage sont indissociables dans nos écoles. Celles-ci sont à taille humaine et, sans exception, imprégnées par des pédagogies actives. Chacune possède son projet pédagogique élaboré par l'équipe éducative. Tous les enfants y sont à leur place : leurs diversités (intellectuelles, physiques, culturelles, sociales, de genre, de langue, d'orientation sexuelle) font la richesse de nos classes. Ce sont des écoles de proximité ; les familles sont nos partenaires et participent activement à la vie scolaire.

Nous voulons que les enseignant·es et les accueillant·es se sentent bien dans notre Pouvoir organisateur, qu'ils et elles bénéficient de moyens pour assurer leurs missions sereinement. Qu'ils et elles forment une équipe éducative solidaire et complémentaire, loin des cloisonnements habituels. Pour ce faire, nous continuerons à valoriser l'expertise des unes et des autres, nous serons à l'écoute de leurs besoins, nous les épaulerons toujours plus grâce à la cellule pédagogique créée en 2019 et à la chargée de projet de l'accueil extrascolaire engagée en 2022. Les mesures relatives à l'extrascolaire figurent dans le chapitre [2.6](#) qui est consacré à l'Accueil Temps Libre (ATL).

Sous cette législature, nous avons fait aboutir la construction de l'école Du Bempt en 2020 et lancé le chantier de la nouvelle école De Puzzel. Nos écoles se sont transformées grâce à des équipes volontaires et créatives. La gratuité scolaire s'est renforcée via le kit rentrée offert par la commune depuis 2021 aux élèves de la classe d'accueil à la 6^e primaire et un repas chaud sain et gratuit pour les élèves de 3 écoles francophones. La culture s'est renforcée à travers de nombreux Parcours d'Education Culturelle et Artistique (PECA) de qualité et 'Kunstkuur' dans les écoles néerlandophones. L'éducation à la démocratie s'est généralisée via des projets et des ateliers participatifs dont les enfants sont les acteur·ices au premier titre. L'éducation à l'environnement (poulailler, compost, école du dehors, etc.) a pris son essor. Une juste place a été attribuée à l'éducation par et aux médias. Le bien-être et la lutte contre la (cyber)violence en milieu scolaire ont occupé une place importante dans nos actions. Ces enjeux sont prioritaires aux yeux des écologistes et, avec les équipes, nous poursuivrons nos efforts.

Nous avons veillé à garantir l'équité entre les écoles NL-phones et FR-phones (frais de l'accueil et des activités extrascolaires, cantine scolaire, ...). Cependant, il y a quelques spécificités propres aux écoles néerlandophones, notamment le multilinguisme des élèves qui est à la fois une donnée de départ, un défi et un atout. Les équipes pédagogiques le valorisent et le cultivent car il améliore réellement les compétences linguistiques des enfants.

2.5.1. NOUS POURSUIVRONS LE TRAVAIL D'INCLUSION DES ÉLÈVES À BESOINS SPÉCIFIQUES

Notamment:

- Nous viserons des aménagements de locaux inclusifs qui répondent notamment aux besoins des PMR.
- Nous sensibiliserons nos écoles communales sur l'importance (et l'obligation) de mettre en place des aménagements raisonnables et les outillerons pour ce faire.
- Nous viserons à renforcer les collaborations entre les écoles et le Pôle territorial inclusif de manière à accompagner au mieux les équipes éducatives et les enfants à besoins spécifiques fréquentant nos écoles ordinaires.
- Nous organiserons une 2^{ème} journée pédagogique relative à l'école inclusive à destination des équipes des écoles communales.

2.5.2. NOUS RÉDUIRONS LES INÉGALITÉS SCOLAIRES

Notamment :

- Nous privilégierons les classes de petite taille pour permettre aux enseignant-es et aux élèves de travailler dans des conditions dignes.
- Nous supprimerons la mise en concurrence des élèves via un enseignement basé sur la coopération et l'intelligence collective, la pérennisation des évaluations sans points dans toutes nos écoles.
- Nous soutiendrons les élèves des milieux populaires en renforçant les cours de remédiation scolaire et de français langue d'apprentissage, en stimulant les collaborations avec les écoles de devoirs.
- Nous favoriserons l'accrochage scolaire via la mise en place de projets dans les écoles durant le temps extrascolaire (en activant notamment le Dispositif d'Accrochage Scolaire – DAS) et en renforçant l'alliance éducative familles – écoles (notamment via les associations de parents, les maisons de quartier et les écoles de devoirs).
- Nous évaluerons et harmoniserons les pratiques de travail à domicile.
- Nous cultiverons la diversité et l'inclusion à travers des projets citoyens.
- Nous établirons des collaborations entre les acteur-ices de l'enseignement spécialisé et de l'enseignement ordinaire pour le partage de bonnes pratiques et d'expériences.
- Nous inciterons la fréquentation scolaire dès la première maternelle dans les écoles de la Commune via une campagne de sensibilisation auprès des Forestois-es et en créant un groupe de travail pour favoriser une transition fluide entre la crèche et l'école.
- Nous intensifierons la collaboration avec le Pôle territorial inclusif et les Centres Psycho-Médico-Sociaux.

2.5.3. NOUS RENDRONS EFFECTIVE LA GRATUITÉ SCOLAIRE

Notamment :

- Nous pérenniserons la gratuité des fournitures scolaires en début d'année pour toutes les élèves (de la classe d'accueil à la 6^e primaire).
- Nous pérenniserons la gratuité des repas chauds dans les établissements actuellement concernés et, si possible, l'élargirons à toutes les écoles.

2.5.4. NOUS LUTTERONS CONTRE LES VIOLENCES À L'ÉCOLE ET FAVORISERONS LE BIEN-ÊTRE DES ÉLÈVES

Notamment :

- Nous poursuivrons le développement de projets concrets pour réduire significativement les violences et discriminations au sein de l'école (ex : créer des zones de repos et de jeux calmes dans les cours de récréation, généraliser les projets d'écoles citoyennes,...).
- Nous poursuivrons la lutte contre tous les stéréotypes liés au genre, aux cultures, aux différences par le renforcement des séances d'information à la vie sexuelle, affective et relationnelle (animations EVRAS) en collaboration avec les opérateurs labellisés EVRAS.
- Nous favoriserons le bien-être mental des enfants en généralisant notamment les espaces de paroles et l'accès à des services de soutien psychosociaux (collaborations psybru etc.).
- Nous pérenniserons les partenariats avec les expert-es pour accompagner les équipes pédagogiques dans la gestion de toutes les formes de violence et de (cyber)harcèlement et nous encouragerons les écoles francophones à s'inscrire dans le dispositif de prévention du harcèlement lancé par la Fédération Wallonie-Bruxelles.
- Nous instaurerons une dynamique de justice réparatrice, de valorisation des comportements respectueux et inclusifs.
- Nous dégenrerons les cours de récréation, les contenus et les supports d'apprentissage.

2.5.5. NOUS OUVRIRONS L'ÉCOLE SUR LE MONDE (CULTURE, ENVIRONNEMENT, SPORT ETC.)

Notamment :

- Nous renforcerons les Parcours d'Education culturelle et artistique (PECA) et Kunstkuur en collaboration avec les artistes, la Biblif et Bib Vorst, l'Académie de Forest et le tissu associatif forestois.
- Nous soutiendrons toute initiative visant à familiariser les élèves au néerlandais dès le plus jeune âge.
- Nous pérenniserons les projets intergénérationnels, notamment au travers de rencontres croisées entre écoles et résidences pour personnes âgées.
- Nous sensibiliserons les élèves aux pratiques sportives et au fair-play dans le sport.
- Nous favoriserons les synergies pédagogiques entre les écoles francophones et les écoles néerlandophones.
- Nous encouragerons et soutiendrons chaque école qui souhaite intégrer dans son projet pédagogique une ou plusieurs dimensions environnementales (zéro déchet, mobilité active, biodiversité,...).
- Nous accompagnerons les équipes éducatives dans la formation continue sur ces enjeux.
- Nous poursuivrons et développerons les projets existants (école du dehors, potagers, poulailler, clean-up, compost,...).
- Nous ferons de l'alimentation saine et durable un enjeu majeur des apprentissages.

2.5.6. NOUS CONSOLIDERONS LA DÉMOCRATIE À L'ÉCOLE

Notamment :

- Nous poursuivrons la mise à jour des règlements d'ordre intérieur (ROI) des écoles afin de favoriser un environnement scolaire bienveillant, sécurisant et structurant.
- Nous élargirons la création des codes de vie et chartes de classe à toutes les écoles en concertation avec les élèves.

- Nous poursuivrons les projets de démocratie interne existants et les étendrons à d'autres écoles dans le respect de leur projet d'établissement respectif.
- Nous favoriserons le dialogue, l'écoute et la collaboration constructive au sein des conseils de participation, des conseils de classe et d'école.

2.5.7. NOUS AMÉLIORERONS LE CADRE DE VIE SCOLAIRE PAR UN RENFORCEMENT DE LA DURABILITÉ DES INFRASTRUCTURES

Notamment :

- Nous poursuivrons la mise en œuvre du plan global de rénovation des écoles et des structures d'accueil en collaboration avec le service des travaux publics avec une attention spécifique sur les enjeux de transition énergétique et des besoins pédagogiques.
- Nous poursuivrons les efforts de verdurisation des cours de récréation.
- Nous pérennisons les bonnes pratiques acquises en matière d'hygiène durant la crise sanitaire avec un point d'attention sur la rénovation des toilettes afin que les enfants aient accès à un lieu propre, sain et en bon état.
- Nous assurerons un environnement sain et durable pour les élèves (lutte contre les pollutions intérieures et l'usage de perturbateurs endocriniens, réduction de la pollution de l'air aux alentours des écoles par la diminution de déplacements motorisés et la mise en place d'un plan mobilité, sécurisation de tous les abords d'école et généralisation des parkings pour vélos).
- Nous augmenterons le nombre de « rues scolaires » durant les heures de pointe et, lorsque la configuration le permet, nous fermerons ces rues à la circulation automobile.

2.5.8. NOUS POURSUIVRONS LA TRANSITION NUMÉRIQUE RAISONNÉE DE NOS ÉCOLES

Notamment :

- Nous encouragerons la citoyenneté numérique en poursuivant l'équipement informatique de nos écoles et en formant les équipes éducatives à l'utilisation du numérique dans les classes.
- Nous familiariserons l'élève avec l'outil numérique afin qu'il ou elle puisse l'utiliser à bon escient dans son parcours scolaire ainsi que personnel.
- Nous utiliserons les outils numériques en fonction des besoins des élèves.
- Nous poursuivons l'éducation aux médias, la protection contre le cyberharcèlement, la sensibilisation aux dangers d'internet (fishing, sextorsion, vol d'identité,...) et à la protection des données privées.

2.5.9. NOUS POURSUIVRONS LE DÉVELOPPEMENT DE L'ACADÉMIE DE MUSIQUE, DANSE ET DES ARTS PARLÉS

- Nous poursuivons la reconversion de l'Abbaye en pôle culturel pour y installer l'académie ([voir mesure 3.4.2](#)).
- Nous intégrerons des classes de musique, danse et arts parlés en néerlandais au sein de l'Académie de Forest.
- Nous établirons des partenariats entre les écoles forestoises et l'académie de manière à ce que chaque enfant ait accès à une éducation artistique de qualité et émancipatrice.
- Nous soutiendrons les équipes éducatives pour qu'elles puissent continuer à innover tant sur le plan artistique et pédagogique qu'en matière d'inclusion.

2.6. Une offre Accueil Temps Libre (ATL), Brede School et parascolaire qualitative, diversifiée, adaptée et abordable sur le territoire forestois

L'Accueil Temps Libre, c'est l'accueil des enfants (de 2,5 à 12 ans) avant et après les périodes de cours, le mercredi après-midi, et pendant les vacances scolaires. Ce sont les écoles de devoirs, les plaines de vacances et l'accueil extra-scolaire.

Ces différentes formes d'accueil temps libre et les activités parascolaires favorisent le développement cérébral, cognitif, affectif, émotionnel, social et psychomoteur de l'enfant. Elles contribuent à son apprentissage du vivre-ensemble et lui permettent d'exploiter toutes ses potentialités, dans un environnement sûr et dans des conditions adéquates. Ce sont de puissants vecteurs d'intégration et d'égalité des chances. Pour les écologistes, il est primordial que chaque enfant ait droit à un accueil temps libre de qualité adapté à ses besoins et à son rythme.

Durant cette législature, les écologistes ont renforcé la qualité, la variété et l'accessibilité de l'offre d'Accueil Extrascolaire (AES) dans nos écoles grâce à la multiplication d'activités organisées par des opérateurs extérieurs (chant, théâtre, sport, etc.) et des ateliers animés par les accueillant-es eux-mêmes.

La plaine de vacances, organisée désormais dans la nouvelle école du Bempt, a gagné en qualité grâce à la diversification des activités et des partenariats avec les opérateurs locaux et les services communaux. Nous avons veillé à proposer des activités récréatives à petits prix (13,50 ou 19 € pour l'accueil extrascolaire, 25 € par semaine pour la plaine de vacances par exemple). Sous cette législature, nous avons ouvert l'inscription aux enfants à besoins spécifiques ou porteurs de handicap dès 3 ans.

En 2023, une offre d'activités parascolaires diversifiée (axée entre autres sur l'athlétisme, le yoga, le théâtre, la danse, la psychomotricité, la création de jeux de société) a été relancée dans nos infrastructures sportives et culturelles, y compris au complexe Centr'Al construit dans le cadre du Contrat de Quartier Albert (escrime, tennis de table et aikido), à destination d'un large public d'enfants de 3 à 12 ans.

Pour ce qui est des écoles des devoirs, nous bénéficions d'une offre portée par des associations engagées, mais la demande reste criante.

Nous aurons à cœur de renforcer l'offre et la qualité de l'accueil temps libre et du parascolaire à Forest pour permettre aux enfants de poursuivre leur développement durant leur temps de loisirs et de vacances scolaires, pour permettre aux parents de concilier vie professionnelle et privée et pour favoriser la cohésion sociale.

In het Nederlandstalig onderwijs zorgt 'Brede School' voor een samenwerking tussen de school en de buurt, ouders, lokale partners in onderwijs, cultuur, sport, jeugd, kinderopvang en welzijn. Deze samenwerking heeft als doel om alle kinderen dezelfde kansen te geven om hun talenten te ontwikkelen, en wordt mee gefinancierd vanuit de VGC. Het unieke van Brede School is dat het netoverschrijdend werkt en zowel samenwerking als uitwisseling tussen diverse scholen stimuleert. Zo kan elke school een Brede School worden met diverse activiteiten zoals, Braziliaanse percussie, urban dance, creatief voorleesatelier, jiu-jitsu en kleuteryoga.

2.6.1. NOUS POURSUIVRONS ET AMPLIFIERONS L'ACTION DE LA COORDINATION ACCUEIL TEMPS LIBRE AVEC LE SOUTIEN DE L'ONE

Notamment :

- Nous élaborerons le programme CLE (coordination locale pour l'enfance) 2025-2030.
- Nous poursuivrons le travail de la commission communale d'accueil et veillerons à y intégrer de nouveaux opérateurs locaux pour répondre aux besoins des familles forestoises.
- Nous renforcerons l'accueil des petites de 2,5-4 ans en leur ouvrant l'accès à davantage d'activités sportives et culturelles.
- Nous veillerons à ce qu'un maximum d'enfants en situation de pauvreté accèdent aux activités ATL via de nouveaux partenariats entre les écoles et des opérateurs extérieurs.
- Nous renforcerons l'accueil des enfants à besoins spécifiques et porteur-euses de handicap par la formation des encadrant-es et en veillant à les inclure toujours plus dans les plaines de vacances.
- Nous créerons un partenariat entre les différents réseaux scolaires afin que l'ensemble des accueillant-es atteignent le niveau de formation requis par le décret et en organisant de nouvelles journées d'information à thème (inclusion, prévention du harcèlement, accueil des enfants à besoins spécifiques).
- Nous poursuivrons le prêt des grands jeux aux écoles et opérateurs ATL forestois et étofferons le kit.
- Nous visibiliserons toujours plus l'offre ATL via les réseaux sociaux communaux, le nouveau site internet de la commune, la pérennisation de la journée d'info Kid's day, la réédition de la brochure communale Le Petit Répertoire forestois.
- Nous stimulerons les synergies entre les services cohésion sociale, Jeunesse, extrascolaire FR et NL, ATL en organisant des événements communs et des réunions de concertation.
- Nous organiserons des événements récréatifs pour les enfants de la commune (comme par exemple une chasse aux œufs).

2.6.2. NOUS RENFORCERONS LA QUALITÉ, LA VARIÉTÉ ET L'ACCESSIBILITÉ DE L'ACCUEIL EXTRASCOLAIRE (AES) DANS NOS ÉCOLES FRANCOPHONES

Notamment :

- Nous continuerons à renforcer la qualité de l'accueil extrascolaire dans nos écoles francophones grâce à des ateliers animés par les accueillant-es dans le cadre du forfait « garderie ».
- Nous tendrons vers la gratuité des activités extrascolaires afin de permettre à chaque enfant d'y participer et étudierons la possibilité de mettre en place des tarifs différenciés sur base des revenus des parents et des tarifs sociaux.
- Nous pérenniserons les moments de travail en autonomie encadrés par des enseignant-es volontaires ou des accueillant-es.
- Nous poursuivrons le décloisonnement du temps scolaire et extrascolaire en favorisant les collaborations entre les accueillant-es et les enseignant-es.
- Nous poursuivrons la professionnalisation des accueillant-es via la formation continuée (communication positive, gestion de conflits, accueil des enfants à besoins spécifiques,...) et l'instauration de supervisions.
- Nous poursuivrons la valorisation des compétences des accueillant-es et l'amélioration de leurs conditions de travail.
- Nous pérenniserons le poste de chargé-e de projets au sein du service Accueil Extrascolaire.

2.6.3. DE BREDE SCHOOL EN DE STRIJD TEGEN KANSARMOEDE

- Brede School inzetten om in samenwerking met de zorgteams per school het probleem van armoede beter in kaart te brengen
- Het detecteren van armoededrempels en het uitwerken van een plan om de drempels beter aan te pakken, in samenwerking met lokale welzijnsorganisaties.
- Samenwerking met niet-schoolse partners die zich eveneens inzetten in het dichten van de armoedekloof (vb. het reserveren van plaatsen in de vakantiewerking van Ten Weyngaert voor gezinnen met Paspartoe).

2.6.4. NOUS POURSUIVRONS L'ORGANISATION DES PLAINES DURANT LES VACANCES SCOLAIRES

Notamment :

- Nous renforcerons la qualité et la diversité des activités organisées.
- Nous favorisons les partenariats avec les associations forestoises (notamment avec Source Plurielle, Une Maison en plus) et les services communaux (notamment la Biblif).
- Nous inclurons davantage d'enfants à besoins spécifiques ou porteur-euses de handicap.
- Nous maintiendrons un prix ultra démocratique pour permettre à tous les enfants d'y participer (25 € par semaine ou tarif différencié).
- Nous pérenniserez la semaine de stage sportive/créative/scientifique en août.

2.6.5. NOUS DIVERSIFIERONS L'OFFRE DES ACTIVITÉS PARASCOLAIRES

Notamment :

- Nous diversifierons les types d'activités (sport, culture, langues, natures, etc.).
- Nous élargirons l'offre pour tous les âges de manière à toucher tant les tout-es-petit-es que les adolescent-es.
- Nous augmenterons l'offre en termes de fréquence.
- Nous veillerons à la diversité des lieux d'activités.
- Nous étudierons la possibilité d'établir un tarif différencié pour les activités parascolaires afin de faciliter l'accès à tous les enfants.
- Nous organiserons des activités bilingues notamment en collaboration avec les opérateurs socio-culturels néerlandophones de la commune.
- Nous renforcerons la collaboration entre les écoles communales et les associations qui proposent des activités parascolaires.

2.6.6. NOUS SOUTIENDRONS DAVANTAGE NOS ÉCOLES DE DEVOIRS (EDD)

Notamment:

- Nous favoriserons une véritable alliance éducative via le partenariat EDD - familles - écoles
- Nous soutiendrons le ou la jeune et/ou ses parents dans des démarches administratives (inscription, médiation, recours,...).
- Nous orienterons les familles vers les institutions compétentes en matière d'orientation professionnelle, bilan de compétences, suivi pédagogique, etc.

- Nous faciliterons l'accès des EDD aux infrastructures communales.
- Nous répondrons à des appels à projet pour développer l'offre des EDD.

2.7. La jeunesse forestoise, notre présent et notre avenir

Une commune amie des enfants et des jeunes favorise l'émancipation et l'autonomie des adultes de demain, à un âge où les inégalités sociales s'avèrent déjà déterminantes. Il ne suffit donc pas de mettre en œuvre leur droit à l'éducation ou aux loisirs. Il convient de garantir l'ensemble des droits qui leur sont reconnus à l'instar du droit à la sécurité, au bien-être et au développement ; leur droit à la santé, à l'aide sociale et au logement ; leur droit à la participation et, plus largement, leur droit de mener une vie conforme à la dignité humaine.

Cela se concrétise, par exemple, par l'accès à des espaces verts et des aires de jeu, des rues et des places adaptées à une mobilité douce, des dispositifs qui favorisent la parole des enfants, des lieux pour permettre aux jeunes de se réunir, de faire la fête, de se sentir bien.

Nous pouvons souligner plusieurs initiatives axées sur la citoyenneté durant cette législature. Par l'impulsion des écologistes, la commune a mené une campagne de sensibilisation sur l'élargissement du droit de vote des jeunes et encouragé leur participation aux décisions locales. Elle a développé des espaces de jeux accessibles à tou·tes, renforcé l'accessibilité aux infrastructures sportives, et organisé des événements de sensibilisation au vivre ensemble, au handicap et à l'environnement, souvent par le biais de la culture. En parallèle, un effort particulier a été mis sur la communication, avec la création d'un logo, d'un site web et d'un compte Instagram pour l'Espace Info Jeunesse, ainsi que le lancement de la première «Fête des jeunes» pour promouvoir les initiatives locales à destination des 12-25 ans.

Sachant que les moins de 30 ans y représentent 36% de la population et les moins de 18 ans 21%, nous voulons faire de Forest une commune qui veille au bien-être de chacun·e dès le plus jeune âge, qui permette aux petit·es et grand·es, sans distinction d'origine sociale, ethnique ou culturelle, d'identité et d'expression de genre, d'orientation sexuelle ou de condition physique, de grandir et de se développer.

Nous voulons une commune où, dès le plus jeune âge, enfants et jeunes en situation de handicap physique ou de déficience intellectuelle ou sensorielle, puissent avoir accès aux espaces adaptés et aux activités.

Les enfants et les jeunes sont titulaires de droits et citoyen·nes à part entière. Ils et elles sont acteurs et actrices de la vie publique et ils et elles représentent une grande richesse pour et dans notre commune.

2.7.1. NOUS PROMOUVRONS LA PARTICIPATION DES JEUNES À LA POLITIQUE COMMUNALE

Notamment :

- Nous créerons un conseil consultatif des jeunes, représentatif des différentes réalités des jeunes de la commune, et rendant des avis sur des politiques, sur des projets d'aménagement urbain ou d'infrastructures les concernant, en veillant à l'accessibilité aux enfants et jeunes à besoins spécifiques.
- Nous inclurons un maximum les jeunes dans les activités communales en tenant compte de leurs besoins, en visant à favoriser leur autonomie, et en veillant à une plus grande mixité d'âges, de genres et d'origines socioculturelles.
- Nous accueillerons les jeunes impliqués dans le service citoyen au sein de l'administration communale.

2.7.2. NOUS OFFRIRONS UNE INFORMATION COHÉRENTE ET HOMOGENE À DESTINATION DES JEUNES

Notamment :

- Nous créerons des outils d'information sur les possibilités de loisirs qui s'offrent aux jeunes : clubs sportifs, mouvements de jeunesse, maisons de jeunes, centres de vacances, etc.
- Nous poursuivrons le travail, notamment avec le Brass, sur l'accès aux nouvelles technologies de l'information.
- Nous permettrons l'accès à une information centralisée à l'Espace Info Jeunesse et via le site web communal sur les questions de formation/emploi, de logement, sur les services AMO, de citoyenneté ou de santé à leur disposition.
- Nous renforcerons le service Jeunesse en le déménageant dans le futur pôle culturel de l'Abbaye, et en créant une antenne sur la place Albert.

2.7.3. NOUS ÉTABLIRONS DES PARTENARIATS ET DÉVELOPPERONS DES SYNERGIES ENTRE LES DIFFÉRENTS ACTEURS « JEUNESSE »

Notamment :

- Nous soutiendrons le rôle du service Jeunesse comme fédérateur et incubateur d'initiatives au service des jeunes forestoises.
- Nous collaborerons avec les services de première ligne qui soutiennent et prennent en charge les jeunes en difficulté, en décrochage social et/ou scolaire (AMO, MJ, EDD, DAS...) actifs sur le territoire.
- Nous soutiendrons les activités intergénérationnelles avec l'ensemble du secteur associatif.
- Nous assurerons des liens avec les universités et les hautes écoles, les milieux de la formation professionnelle et de l'emploi, et soutiendrons les jeunes qui veulent lancer une activité (en collaboration avec la Région).
- Nous promouvons auprès des Forestois-es le Service Citoyen pour accueillir des jeunes en mission.

2.8. Les aîné-es parties prenantes de la commune

Avec l'âge, le cadre de vie affective (la vie familiale, la vie de proximité, le quartier et la convivialité) prend plus d'importance. La mobilité devient souvent plus difficile, non seulement en termes d'accessibilité, mais également parce que la volonté de se déplacer dépend fortement d'un sentiment de sécurité physique. Or, le sentiment d'insécurité va souvent en s'accroissant avec l'âge, particulièrement chez les femmes. Qui plus est, les aîné-es sont particulièrement vulnérables aux dérèglements climatiques et à leurs fortes chaleurs.

Les aîné-es ne constituent pas un bloc homogène, ni en termes d'âge ni en termes d'autonomie ou encore d'expériences de vie. La dimension interculturelle du vieillissement mérite également une attention importante. Nous devons veiller à développer des politiques différenciées, notamment entre les aîné-es actifs et actives, celles ou ceux en perte d'autonomie et celles ou ceux totalement dépendant-es.

Sous cette dernière législature, nous avons notamment pu ouvrir un nouveau centre d'accueil pour seniors, diversifier l'offre sportive et culturelle et faciliter le transport des personnes âgées.

Continuons à développer une vision positive des seniors et considérons-les comme membres d'une société qui peuvent contribuer à sa prospérité !

La commune, en collaboration avec les autres instances publiques et le secteur privé, doit innover et contribuer à la satisfaction des besoins des aîné-es en matières de prestations de service, de transports publics, de logement et d'urbanisation, de soins de santé, de formation, d'emploi et de participation citoyenne.

2.8.1. NOUS FACILITERONS LE MAINTIEN DES AINÉ-ES À DOMICILE

Notamment :

- Nous développerons la politique d'accompagnement au domicile et des services qui facilitent la vie : repas à domicile, petites réparations à domicile, conseils d'aménagements dans les habitations, etc. Et nous mettrons en place une collaboration et une concertation approfondies entre les services communaux dédiés aux aîné-es et les différents services de soins à domicile pour développer l'accompagnement à domicile.
- Nous créerons une plate-forme du soutien à domicile pour faire dialoguer l'ensemble des acteurs du soutien à domicile présents dans la commune, renforcer les collaborations et identifier des enjeux transversaux.
- Nous soutiendrons les initiatives alternatives aux institutions de soins résidentielles telles que les habitats groupés et les logements intergénérationnels, notamment en assouplissant les règles urbanistiques et en sensibilisant les services à cet enjeu
- Nous attacherons une attention particulière aux aîné-es précaires et/ou isolé-es afin d'être attentif-ves à leurs besoins. Nous mettrons en place un dispositif d'appels téléphoniques, appuyés par des bénévoles, formé-es pour assurer un lien avec les personnes isolées dans la commune et pouvoir identifier et répondre à leurs éventuels besoins.
- Nous amplifierons les stratégies de sensibilisation au sujet des conséquences du dérèglement climatique et en particulier des bonnes pratiques à adopter en cas de canicule ou vague de chaleur. Ces stratégies sont établies en étroite collaboration avec les acteurs et actrices de terrain, dont les médecin-es et les services d'aides à domicile, les comités de quartier, etc.

2.8.2. NOUS FACILITERONS LA MOBILITÉ DES AINÉ-ES

Notamment :

- Nous accorderons une attention particulière à l'accessibilité des aménagements pour les aîné-es : des trottoirs sécurisés, sans aspérités, sans encombrement ni stationnement sauvage ou bordures trop élevées, et des passages pour piéton-nes sans danger avec des phases plus longues pour le passage aux feux.
- Les aménagements urbains intégreront plus de bancs, de zones de repos ou d'équipements sportifs spécifiques facilitant des relations conviviales. L'éclairage public sera aussi repensé.
- Nous poursuivrons le service de minibus du « service senior » qui permet aux personnes des quartiers plus éloignés de se déplacer vers le marché, les commerces, les administrations, les centres médicaux, etc.
- Nous mettrons les personnes âgées en relation avec leur voisinage qui pourra les aider en termes de mobilité (déplacements, courses, soins,...) et ainsi favoriser le lien social.

2.8.3. NOUS FACILITERONS LA PARTICIPATION CITOYENNE DES AINÉ-ES ET LA MISE EN VALEUR DES LEURS EXPÉRIENCES

Notamment :

- Nous poursuivrons, avec les écoles communales et les jeunes forestois-es, les liens intergénérationnels par la distribution de repas, un service de lift pour les courses, de gymnastique au balcon ou de ciné-clubs intergénérationnels, etc.

- Nous organiserons avec les écoles communales un temps de témoignages et d'échanges des aînés avec les jeunes pour raconter comment était la ville avant, comment se déroulait la vie de tous les jours, et comment les jeunes vivent leur ville aujourd'hui.

2.9. Une commune qui lutte contre les discriminations et pour l'égalité

Encore aujourd'hui, nombreuses sont les sources d'inégalités et de discrimination basées sur le sexe, le genre, l'origine, la religion, l'orientation sexuelle, la situation de handicap, etc. Les stéréotypes ont la vie dure et influencent tous les pans des politiques communales : mobilité, petite enfance, travaux, aménagement du territoire,

Les inégalités et discriminations se déclinent à tous les niveaux, et peuvent mener à des violences spécifiques. La partie concernant la lutte contre les violences se trouve dans le chapitre sécurité ([voir chapitre 3.1](#)).

La commune a un rôle essentiel à jouer pour créer un cadre de vie accueillant, respectueux des besoins de chacune et de chacun et permettant de mieux concilier vie familiale et professionnelle.

2.9.1. NOUS SOUTIENDRONS NOS SERVICES COMMUNAUX À LA POINTE DES ENJEUX POUR L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES

Notamment :

- Nous poursuivrons la formation de l'ensemble des agent·es de la commune et de la zone de police à l'égalité femmes-hommes, aux violences sexistes et sexuelles, aux droits des minorités de genre, à l'identification des stéréotypes de genre et aux moyens d'éviter de les reproduire.
- Nous améliorerons l'accueil et l'accompagnement des victimes en commissariat.
- Nous accorderons un soutien financier ou en nature (par exemple : mise à disposition de locaux) aux associations et acteurs œuvrant à l'égalité entre les genres.
- Nous créerons une commission consultative communale « Égalité des genres » avec les acteurs locaux de l'égalité entre les femmes et les hommes et des droits des minorités de genre.
- Toute politique communale répondra à une évaluation positive en termes d'effets sur l'égalité entre les femmes et les hommes.
- Nous faciliterons l'accès du public aux toilettes des infrastructures publiques.
- Nous appliquerons une budgétisation sensible au genre, c'est-à-dire que nous veillerons à ce que les finances locales servent autant aux publics féminins que masculins, en particulier dans l'offre d'activités sportives et culturelles, d'activités enfance et jeunesse, etc. Ce point est repris comme mesure spécifique dans le chapitre "bonne gouvernance" ([voir mesure 4.3.4](#)).

2.9.2. NOUS LUTTERONS ACTIVEMENT CONTRE TOUTES LES FORMES DE RACISME ET LES DISCRIMINATIONS

Notamment :

- Nous poursuivrons la lutte contre la discrimination à l'embauche au sein de l'administration communale.
- Parce qu'aucune discrimination ne peut être tolérée, nous effectuerons des testings anti-discriminations au logement sur le marché locatif de la commune.
- Nous poursuivrons la formation de l'ensemble des agent·es de la commune et de la zone de police aux discriminations et violences racistes, xénophobes et antisémites, à l'identification des stéréotypes liés à l'origine, la religion, la couleur de peau et aux moyens d'éviter de les reproduire.

2.9.3. NOUS CONTRIBUERONS À DÉCOLONISER L'ESPACE PUBLIC

Notamment :

- Nous proposerons de réaliser un travail de mémoire coloniale de manière participative.
- Nous mobiliserons les acteur·ices de la commune (habitant·es du quartier, écoles, associations dont celles de la diaspora,...) et utiliserons en fonction des contextes les outils mémoriels, pédagogiques et artistiques les plus adéquats. Il peut s'agir de contextualisation des monuments et analyse de la propagande coloniale, de transformations des traces coloniales et de créations artistiques, de nouvelles œuvres ou noms de rues et de places en hommage aux personnes qui ont lutté contre la colonisation et l'esclavage, de déplacement de certains vestiges dans les musées,...

2.9.4. NOUS ORGANISONS L'ACCUEIL ET L'INTÉGRATION DES PRIMO-ARRIVANT·ES ET ARRIVANT·ES ET DES DEMANDEURS ET DEMANDEUSES D'ASILE

Notamment :

- Nous développerons des initiatives locales d'accueil (ILA) afin de loger les demandeuses et demandeurs d'asile.
- Nous accueillerons les réfugié·es dans la dignité, l'ouverture et le respect des droits humains et de la loi. Nous incluons les initiatives citoyennes qui veulent s'y impliquer, favorisant ainsi les rencontres entre les personnes de cultures différentes et la cohabitation dans la bienveillance.
- Nous organiserons et médiatiserons des initiatives d'échange et de rencontre, visant l'intérêt général, afin de déconstruire les préjugés et de montrer les apports positifs des personnes migrantes.
- Nous soutiendrons les initiatives d'accueil des migrant·es chez les citoyen·nes, le temps qu'ils ou elles trouvent un logement. Nous accompagnerons cette recherche de logement.
- Nous investirons des moyens suffisants dans les écoles afin d'accompagner les enfants de tous les migrants et migrantes, permettre leur intégration parmi les autres élèves et, par ce biais, favoriser le vivre ensemble et la solidarité entre les familles.
- Nous utiliserons tous les moyens légaux dont la commune dispose pour s'opposer à la construction de centres fermés sur notre territoire.



3. Une commune plus sûre, plus propre, plus dynamique et conviviale

La commune est notre premier lieu de vie. Elle est un lieu de rencontres et de convivialité pour toutes et tous, où chacun·e a sa place. On y dépose les enfants à la crèche ou à l'école, on y fait du sport, on y fait ses courses, on profite de son offre culturelle et associative, et il existe mille bonnes raisons d'en arpenter les rues, les magasins, les marchés, profiter de l'HORECA ou des lieux culturels. Forest foisonne d'opportunités culturelles, sportives, de commerces, qui sont autant de lieux de création de valeurs et de liens sociaux.

Pour jouir de toutes les facettes de notre commune, on doit s'y sentir en sécurité et avoir des quartiers propres. Les épisodes d'insécurité liés au trafic de stupéfiants ont à ce titre un impact inacceptable face auquel nous, écologistes, refusons toute fatalité.

Notre commune est un lieu de vie riche de ses entrepreneur·euses, de son tissu culturel et associatif, de ses places et lieux de rencontres. La commune appartient à ses habitant·es, qui doivent pouvoir jouir de toutes ces opportunités, y contribuer, en développer de nouvelles, mais aussi participer et co-construire la transition de la commune, le tout dans un climat de sécurité et de convivialité.

C'est pourquoi, nous voulons continuer à défendre un projet de commune de proximité et de convivialité, sur le modèle d'une « commune à dix minutes » dans laquelle on a accès à l'ensemble des services, des équipements ou des commerces répondant à nos besoins quotidiens, dans des quartiers apaisés et conviviaux.

3.1. Une commune où on est en sécurité

La sécurité dans l'espace public est un droit fondamental et un déterminant essentiel du bien-être.

Pour nous, écologistes, il est indispensable de prendre en compte la sécurité de manière globale. En effet, lutter contre l'insécurité, c'est bien sûr lutter contre la délinquance de rue liée à des organisations criminelles, mais aussi améliorer l'aménagement du territoire, mettre en place des mesures appropriées favorisant l'insertion sociale et professionnelle, c'est mener une politique de prévention qui s'attaque tant aux causes qu'aux conséquences. Donc rendre notre commune plus sûre, passe aussi par la réappropriation de l'espace public, afin de le rendre plus beau, plus convivial, plus agréable à vivre.

Depuis quelques années, les faits d'insécurité dans l'espace public augmentent dans toutes les grandes villes de Belgique, en ce compris dans notre commune, notamment en lien avec le trafic de stupéfiants. Par ailleurs, les citoyen·nes subissent des nuisances au quotidien en lien avec d'autres incivilités (bruit, infractions routières, malpropreté). Si la lutte contre les organisations criminelles relève d'autres niveaux de pouvoir (essentiellement du fédéral), nous voulons, au niveau communal, et au niveau de notre zone de police (commune avec Anderlecht et Saint-Gilles) poursuivre la lutte contre les nuisances générées par le trafic de stupéfiants, qui dégrade la sécurité et la qualité de vie.

L'insécurité dans l'espace public se vit différemment en fonction des quartiers, mais aussi en fonction de qui on est, son identité ou expression de genre, son origine, son âge, son orientation sexuelle ou sa validité. Or, tout le monde a droit à la sécurité.

Par ailleurs, l'insécurité n'existe pas que dans l'espace public, elle est aussi présente au sein des relations intrafamiliales. A ce titre, la prévention a un rôle majeur à remplir. Elle joue un rôle clé par la mise en réseau des différents acteurs et services de la commune et de la police, grâce à ses liens privilégiés avec les habitant·es de tous les quartiers, et son approche transversale.

Pour renforcer notre sécurité, nous devons aussi renforcer la confiance mutuelle entre la police et la population. Cela veut dire une police exemplaire, présente et accessible à tous et toutes, respectée et protégée dans ses missions et respectueuse envers la population.

Comme écologistes, nous sommes pleinement engagés à garantir à chacun et chacune la sécurité à laquelle nous aspirons toutes et tous.

3.1.1. NOUS RENFORCERONS LES INITIATIVES DE PRÉVENTION

- Nous renforcerons les politiques de prévention dans le cadre du Diagnostic Local de Sécurité, avec une attention particulière portée à l'emprise de la violence organisée liée à la drogue, au trafic d'êtres humains, etc.
- Nous optimiserons l'organisation des agents de prévention communaux afin qu'ils puissent couvrir l'ensemble du territoire forestois, tout en portant une attention particulière aux zones les plus sensibles. Leur présence visible et dissuasive doit permettre de rassurer les riverain·es, rapporter aux différents services les incivilités constatées (propreté, dégradation, appropriation de l'espace public,...).
- Nous veillerons à redynamiser les travailleurs sociaux de rue qui doivent mener différentes initiatives vers les personnes en rue, pour les accompagner dans l'accès à leurs droits et les aider à sortir du sans-abrisme. Leur présence en rue doit en outre permettre de créer du lien avec les personnes en errance.
- Nous maintiendrons le Dispositif d'Accrochage Scolaire pour prévenir la relégation et l'exclusion des jeunes du système scolaire dans un partenariat renforcé avec les écoles.
- Nous renforcerons les actions de lutte contre le radicalisme.
- Nous soutiendrons des actions innovantes de prévention à destination des jeunes et leurs familles (ateliers paroles, médiation locale,...), en collaboration avec les services communaux et les associations.
- Nous créerons des campagnes de sensibilisation aux bonnes pratiques en matière de prévention contre le vol, les cambriolages, etc. Il s'agira aussi de mieux faire connaître le rôle du conseiller ou de la conseillère en techno-prévention et informer les habitant·es sur les primes et les possibilités de déduction fiscale pour les travaux de sécurisation.
- Aussi bien via le service communal de Cohésion sociale que celui de la Coordination qui relève du CPAS, nous favoriserons et soutiendrons le travail en réseau des asbl forestoises en veillant à développer la confiance, entre les travailleurs et travailleuses et les services communaux et du CPAS.

3.1.2. NOUS RENFORCERONS LA POLICE PROXIMITÉ

Notamment :

- Nous assurerons une présence de la police de proximité accrue en sanctuarisant 80% de présence sur le territoire de la Commune de tous les policier·ères de la Division. Les policier·ères de proximité ne peuvent pas être affecté·es à des missions d'appui hors de la Commune plus de 20% de leur horaire.
- Nous réinstaurerons une unité de police de proximité spécifique à Forest.
- Outre la brigade cycliste, nous privilégierons pour les patrouilles de proximité les modes actifs de mobilité qui permettent de mieux percevoir l'espace public, de se rendre plus disponibles et de mieux se déplacer entre les obstacles en cas d'urgence.
- Nous décentraliserons la police de proximité via la multiplication des Antennes LISA ou Local Integrated Security Antenna, qui sont des lieux de rencontre et de guichet unique pour les citoyens en matière de sécurité et prévention (à Saint Denis, Mérode et Madelon) grâce aux subsides de la Région, et renforcerons le lien entre la zone police et les services communaux (prévention, propreté, sanction administrative,...).
- Nous améliorerons le lien entre la police et les jeunes à travers des dispositifs de rencontre, d'échange et de participation citoyenne.
- Nous plaiderons auprès des autorités fédérales la révision des normes KUL (actuellement défavorables au financement de la police des zones bruxelloises), en vue de renforcer la capacité des forces de police locale à répondre aux besoins des Forestoises et des Forestois.

3.1.3. NOUS LUTTERONS CONTRE LES VIOLENCES SEXISTES, RACISTES ET LGBTQIAPHOBES DANS L'ESPACE PUBLIC, DANS LES LIEUX FESTIFS ET EN LIGNE

Notamment :

- Nous sensibiliserons la Police et les services communaux de première ligne aux LGBTQIA+phobies en leur proposant des formations conjointes.
- Nous améliorerons l'accueil des victimes en commissariat et ferons connaître davantage l'accessibilité du dépôt de plainte en ligne, aussi dans les LISA.
- Nous poursuivrons la formation de tous les acteurs des métiers de la sécurité et de la prévention pour réagir aux actes et propos racistes et sexistes et connaître les limites de la liberté d'expression et l'appel à la haine dans l'espace public, en ce compris l'espace numérique.
- Nous ferons connaître le travail de la cellule EVA (Emergency Victim Assistance) qui accompagne toutes les victimes de violences intrafamiliales par une méthodologie basée sur la Convention d'Istanbul. Nous promovons la libération de la parole et la vigilance entre pairs via les associations et les écoles.
- Nous développerons des campagnes de prévention des violences en rue ou dans le milieu festif sur le modèle de la campagne Angela (usage d'un code anti-harcèlement dans les bars), en partenariat avec l'Horeca.
- Nous développerons des campagnes de prévention contre les cyberviolences, le cyber-harcèlement et les démonstrations de haine en ligne.
- Nous organiserons des marches exploratoires collectives avec les femmes de la commune afin d'identifier les facteurs de sécurité et d'insécurité d'un quartier, d'une place, d'une rue (éclairage, aménagement, mobilier urbain, etc.).
- Nous proposerons des structures d'accueil adaptées aux besoins des femmes sans-abri, souvent cachées en raison des violences sexistes et sexuelles subies en rue.

3.1.4. NOUS POURSUIVRONS LA LUTTE CONTRE LES VIOLENCES INTRAFAMILIALES

Notamment :

- En bonne intelligence avec les autres niveaux de pouvoir, nous contribuerons à une protection adéquate et immédiate des femmes et des enfants (accueil d'urgence, accueil adéquat dans les commissariats, relogement, etc.).
- Nous assurerons que notre zone de police pratique la revisite de manière systématique.
- Nous développerons/renforcerons la formation des acteurs qui sont en contact direct avec les victimes et/ou les auteur·ices des violences intrafamiliales.
- Nous favoriserons la coopération et la coordination entre les différents services locaux de soutien et d'accompagnement des victimes de violences dans le respect des cadres déontologiques de chacun·e.
- Nous développerons des campagnes de prévention locale, ciblée et générale. Nous impulserons des actions préventives dans les lieux d'éducation (écoles, centres sportifs, structures culturelles et de loisir,...).
- Nous soutiendrons l'information des droits des victimes en visibilisant les services d'aide aux victimes et en formant les professionnel·les susceptibles d'être en contact avec des victimes (à l'exemple de la formation des pharmacien·nes pendant les confinements COVID).

3.1.5. NOUS SOUTIENDRONS LA POLICE POUR QU'ELLE MÈNE SES MISSIONS DE FAÇON EXEMPLAIRE

Notamment :

- Nous poursuivrons le « plan Diversité », accompagné par Actiris (plan qui vise à instaurer une politique de diversité pour faire du monde du travail le reflet de la diversité de la société et lutter contre la discrimination en entreprise).
- Nous garantirons la transparence sur les procédures disciplinaires au sein de la zone de police.
- Nous poursuivrons l'audit, déjà lancé, du contrôle interne de la zone de police Midi afin d'en améliorer l'efficacité et l'équité.
- Nous poursuivrons la formation de la police sur les violences sexistes et racistes.
- Nous poursuivrons la formation de la police sur l'accueil des victimes de violence.
- Nous proposerons au Conseil de la Jeunesse Forestois d'inviter la police locale pour favoriser une compréhension mutuelle et formuler des recommandations.
- Nous instituerons, en vue de garantir un contrôle démocratique de l'action de police, une voie de recours à disposition des citoyennes et des citoyens, en ce compris les jeunes, souhaitant faire remonter des allégations de violences policières. Il va sans dire que chacune de ces allégations sera traitée avec rigueur, dans le respect des règles déontologiques applicables et du principe de présomption d'innocence.
- Nous poursuivrons nos efforts pour recruter du personnel qualifié et formé pour combler le déficit d'agent-es (la Zone Midi étant celle avec le plus grand manque de policier-ères à Bruxelles avec 20% d'agent-es manquant-es).
- Nous poursuivrons le travail lié au bien-être au travail des équipes de la police.
- Nous ferons preuve de fermeté envers les auteur-ices des violences à l'encontre des policier-ères, des services de secours et des travailleur-euses socio-préventif-ives.

3.2. Une commune propre

Le constat est clair. Malgré le travail constant des équipes de propreté et les déchèteries mobiles qui sont organisées pour faciliter la vie des Forestois et Forestoises, certains quartiers sont sales : dépôts clandestins, poubelles sorties les mauvais jours, détrit. La commune a ramassé 1319 tonnes de déchets par an, soit 110 tonnes collectées par mois en moyenne. La collecte des déchets coûte par ailleurs 211.122,84 euros par an.

Le non-respect des rues et des parcs affecte la qualité de la vie dans les quartiers. Il faut en permanence renouveler les efforts et les initiatives tant en termes de prévention que de gestion et de sanction pour retrouver des quartiers propres. Le Conseil citoyen a formulé plusieurs recommandations en la matière. Les mesures suivantes en découlent directement.

3.2.1. NOUS RENFORCERONS LA SENSIBILISATION

Notamment :

- Nous améliorerons l'information lors de l'inscription à la Commune, avec une distribution d'un Welcome Pack contenant un support didactique relatif à l'importance du tri et expliquant le tri des déchets, les jours et horaires de sortie des sacs et l'action des parcs à conteneurs mobiles.
- Nous visibiliserons le travail du service propreté et espaces verts (la personnification appelle le respect).
- Nous mettrons en avant le coût de la malpropreté par une vignette dans journal communal sur le volume de déchets et le coût par habitant-e de la malpropreté.
- Nous organiserons des clean up et des défis nettoyage sur les réseaux sociaux.

3.2.2. NOUS DÉVELOPPERONS DES SERVICES DE COLLECTE ADAPTÉS AUX BESOINS DES RIVERAIN.E.S

Notamment:

- Nous multiplierons les conteneurs enterrés et installerons les bulles à verre sur les parking des supermarchés.
- Nous adapterons encore l'offre de déchèteries mobiles.
- Nous agirons auprès des commerçant-es de détails aux abords des parcs et des lieux de détente pour minimiser les déchets.
- Nous soutiendrons le réseau de composts collectifs.

3.2.3. NOUS RENFORCERONS LES SANCTIONS

Notamment :

- Nous poursuivrons la lutte contre les dépôts clandestins via l'installation de caméras quand c'est pertinent.
- Nous augmenterons le nombre des Sanctions Administratives Communales.

3.3. Vie économique et commerces locaux

La vie économique et commerciale locale est un vecteur d'emploi, mais aussi de services rendus à la population et de convivialité.

Disposer de commerces de proximité, qui offrent des produits et un service de qualité, améliore considérablement le quotidien.

Sur le plan économique, nous avons besoin d'une économie prospère, locale, durable, résiliente et qui répond aux besoins des habitant-es.

Les entreprises, dont les commerces, sont des acteurs clés de cette transformation nécessaire pour développer une société plus juste et plus verte. Une entreprise peut contribuer au changement en améliorant son impact social, par exemple en se fournissant chez des producteur-ices qui garantissent des conditions de travail digne pour les travailleur-euses ou qui font davantage participer ses travailleur-euses aux décisions de l'entreprise. En ce qui concerne l'impact environnemental, une entreprise peut choisir des fournisseurs locaux et durables, mettre en place des modes de mobilité actifs pour ses travailleur-euses ou ses livraisons, améliorer l'efficacité énergétique de son bâtiment ou de son matériel (frigos, éclairage, ventilation) ou la gestion de ses déchets (réduction des déchets, réemploi et recyclage).

Même si les leviers communaux sont modestes, notre ambition est à la fois de faciliter l'installation des commerçant-es et de les aider sur leur chemin de la transition, afin d'augmenter l'offre forestoise de produits locaux, durables et éthiques, mais aussi d'aider toutes les entreprises forestoises à s'inscrire sur ce chemin de transition, sur base des outils de financement, d'accompagnement et d'hébergement régionaux et communaux.

3.3.1. NOUS RENFORCERONS LA VISIBILITÉ DES COMMERCES LOCAUX

Notamment :

- Nous réaliserons le cadastre de ce qui existe afin de renforcer leur visibilité via, notamment, une cartographie. Nous initierons une concertation citoyenne afin d'identifier ce qu'il manque au cœur des quartiers en termes d'offre de services.
- Nous renforcerons la campagne « J'achète 1190 ».

- Nous améliorerons l'accès à l'information des commerçant·es concernant les aides à la digitalisation (site web, marketing digital) proposées par Bruxelles Économie Emploi et soutiendrons l'accompagnement à la digitalisation proposé par hub.brussels ainsi que les structures privées soutenues par la Région.

3.3.2. NOUS FACILITERONS LA VIE ET SOUTIENDRONS LE DÉVELOPPEMENT DES ACTEURS ÉCONOMIQUES LOCAUX

Notamment :

- Nous accompagnerons les porteurs et porteuses de projets de développement local en jouant un rôle de facilitateur, en lien avec les institutions régionales, pour les aiguiller dans les démarches administratives.
- Nous encouragerons la mise à disposition de pop-up stores commerciaux pour les commerçant·es désireux et désireuses de développer un projet qui s'inscrit dans la transition (répond à des critères sociaux et/ou environnementaux), avec une attention particulière pour les publics sous-représentés dans l'entrepreneuriat.
- Nous soutiendrons la « maison des initiatives » en cours de création (espace dont but est de dynamiser les collaborations, d'épauler les porteurs et porteuses de projets et de partager les bonnes pratiques afin de valoriser et soutenir la réussite des projets développés à Forest)..
- Nous développerons un partenariat avec une plate-forme de crowdfunding facilitant l'investissement de l'épargne citoyenne dans des projets économiques de proximité et de transition.
- Nous poursuivrons notre plaidoyer auprès du fédéral pour garantir des distributeurs de billets accessibles facilement à toutes les Forestois·es.

3.3.3. NOUS FACILITERONS LA GESTION DES DÉCHETS DES ACTEURS ÉCONOMIQUES ET CONTRIBUERONS À DES DEVANTURES PROPRES, VÉGÉTALISÉES ET ACCUEILLANTES

Notamment :

- Nous accompagnerons les commerces qui génèrent des volumes quotidiens importants de déchets pour trouver, en collaboration avec la Région, des solutions de gestion de ces déchets (ex : accès à des bennes extérieures mutualisées pour plusieurs commerces), afin de maintenir des devantures et trottoirs propres et accueillants. Une attention particulière sera portée à la réduction des déchets, à la réutilisation et au recyclage.
- Nous soutiendrons l'embellissement des devantures via le renforcement de la végétalisation, avec le soutien de la pépinière communale.
- Nous renforcerons la lutte contre la malpropreté via une approche préventive combinée à un renforcement des contrôles et sanctions administrations communales (voir chapitre propreté).

3.3.4. NOUS AMÉLIORERONS LA SÉCURITÉ DES COMMERÇANT·ES

- Nous renforcerons les liens et les contacts entre les agent·es de quartier et les commerçant·es en nous assurant que les agent·es de quartier passent régulièrement dans les commerces et que les nouveaux commerces se fassent connaître de la Police et du service prévention Service de Prévention du vol et du cambriolage dès l'ouverture.

3.3.5. NOUS RENFORCERONS LE SOUTIEN À L'EMPLOI LOCAL, À L'ENTREPRENARIAT ET À L'ÉCONOMIE SOCIALE.

Notamment :

- Nous soutiendrons des projet d’insertion socio-professionnelle de publics fragilisés qui s’organisent en partenariat avec certains acteurs locaux (CPAS, Missions Locales et Régionales, Actiris, Forem) et sont actifs dans de nombreux domaines : entretien des espaces verts, réparation du mobilier urbain, taxi social, transport des personnes âgées, épiceries et restaurants sociaux pour promouvoir convivialité et alimentation saine, petites réparations à domicile, conseils énergétiques, etc.
- Nous poursuivrons la politique de mise à disposition d’espaces pour des acteurs de l’économie sociale qui développent des tiers-lieux accueillant plusieurs fonctions, dont des activités économiques inscrites dans la transition.
- Nous soutiendrons les ASBL et les coopératives en jouant le rôle de facilitateur avec les institutions régionales en charge des matières économiques.
- Nous intensifierons les synergies avec les Asbl spécialisées (ALE, PRETNET, Mission Locale,...) ainsi qu’avec l’association des entreprises de Forest.
- Nous faciliterons la visibilité des offres d’emploi des entreprises forestoises.
- Nous soutiendrons le développement de l’entrepreneuriat des personnes sous-représentées dans l’entrepreneuriat, dont les femmes, les personnes racisées et les personnes en situation de handicap, via des mesures de sensibilisation (ex : mise en avant de role models d’entrepreneures à Forest, accès prioritaire de ces publics aux pop-up stores et à certaines aides financières,...).
- Nous jouerons le rôle de facilitateur entre les porteur-euses de projet entrepreneurial et les acteurs-clés de l’accompagnement à l’entrepreneuriat compétents, au niveau local ou régional (ex : structures d’accompagnement lauréates de l’appel à projets Women in business régional pour les porteuses de projet ou structures d’accompagnement spécifiques pour les personnes issues d’un parcours de migration).

3.3.6. NOUS ACCOMPAGNERONS LES ENTREPRISES DANS L’AMÉLIORATION DE LEUR IMPACT ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

- Nous réorienterons tous les outils de soutien économique communaux (primes communales, appels à projets, pop-up stores, accompagnement) vers la transition, via des critères sociaux et environnementaux inspirés de la politique de transition économique régionale. Cette réorientation permettra à toutes les entreprises d’améliorer leur impact environnemental et social suivant une démarche progressive.
- Nous renforcerons, en collaboration avec le 1819 (service d’information aux entreprises et indépendants de Hub.brussels), l’accès à l’information des entreprises forestoises, pour qu’elles puissent bénéficier de l’ensemble des outils de soutien économique régionaux : accompagnement proposé par hub.brussels, primes, aides et appels à projets de Bruxelles Economie Emploi, prêt et capital de finance&invest.brussels, subsides d’Innoviris.

3.4. Une offre culturelle diversifiée et accessible

La culture est vitale, la crise sanitaire nous l’a rappelé avec force. Source et vecteur d’émotions nous reliant les unes aux autres, elle nous permet de faire société. Nous croyons à la puissance de la création et de la créativité.

Forest est riche d’offres culturelles de grande qualité : ses centres culturels bien sûr, mais aussi ses bibliothèques, ses festivals et parcours, ainsi que de nombreuses galeries, ses écoles de musique et de danse et tant d’autres.

Forest compte aussi de nombreux talents à visibiliser.

Nous voulons rendre les arts et la culture encore plus accessibles à tous les publics, à tout âge. Nous voulons protéger et mieux valoriser les artistes comme les acteurs culturels.

Par ailleurs, en tant qu'écologistes, il nous tient à cœur d'inscrire la culture dans une dynamique plus verte et de soutenir les opérateurs culturels en transition. Nous poursuivrons et renforcerons toutes les initiatives, tous les partenariats et projets déjà existants.

3.4.1. NOUS RENDRONS LA CULTURE PLUS JUSTE EN RENFORÇANT L'ACCÈS À LA CULTURE POUR TOUS LES PUBLICS ET À TOUT ÂGE

Notamment :

- Nous intégrerons la culture dans les plans de lutte contre la pauvreté, augmenterons les interventions culturelles dans les centres pour seniors, dans la maison de repos Le Val des Roses et au CPAS.
- Nous veillerons à l'accessibilité des lieux et animations aux personnes précarisées et en situation de handicap.
- Nous poursuivrons le développement de l'offre culturelle gratuite ou à petits prix en collaboration avec les bibliothèques (Biblif et Bib Vorst), l'Académie des arts de la Parole et de la Danse de Forest, les centres culturels le BRASS et Ten Weyngaert.
- Nous offrirons plus de culture dès le plus jeune âge, notamment en mettant en place de l'éveil culturel dans les milieux d'accueil et en multipliant les Parcours d'Éducation Culturelle et Artistique (PECA) et Kunstkuur dans les écoles.
- Nous soutiendrons activement les initiatives et activités culturelles dans les maisons de quartier et les maisons de jeunes (Carnaval pour pas un balle, ateliers artistiques,...).
- Nous pérenniserez les événements comme Le Parcours d'Artistes, Park Poetik, le Forest Sounds Festival, la zinneke parade, la night gallery, la fête de la musique,...
- Nous renforcerons la place des femmes et des minorités dans la culture en promouvant notamment l'expression artistique des femmes et des personnes issues de la communauté LGBTQIA+.

3.4.2. NOUS POURSUIVONS ET FINALISERONS LA RECONVERSION DE L'ABBAYE EN PÔLE CULTUREL DYNAMIQUE ET ATTRACTIF (QUI ABRITERA NOTRE ACADEMIE, DES SALLES D'EXPOSITIONS ET DE CONCERTS DU BRASS, UN ESPACE DÉDIÉ À LA JEUNESSE, DES LOCAUX POLYVALENTS DÉDIÉS AUX ASSOCIATIONS ET DYNAMIQUES LOCALES, UN CAFÉ-RESTAURANT ET LA BIBLIF)

Notamment :

- Nous définirons l'organisation et la ligne culturelle de ce lieu avec les Forestois-es dans le cadre du conseil citoyen.
- Nous impliquerons davantage les habitant-es dans la programmation de leurs bibliothèques et des activités culturelles communales.

3.4.3. NOUS SOUTIENDRONS LES ARTISTES ET LIEUX CULTURELS FORESTOIS PAR UNE MEILLEURE VISIBILITÉ

Notamment :

- Nous créerons une cartographie des lieux culturels et d'art forestois afin de les visibiliser.
- Forest dispose d'un patrimoine architectural, historique et vert extraordinaire. Nous voulons protéger et promouvoir ce patrimoine tant au niveau pédagogique qu'urbanistique. Nous créerons un parcours patrimoine pour mettre en valeur nos bâtiments, les maisons d'architectes, nos espaces verts et nos quartiers.

3.4.4. NOUS SOUTIENDRONS LES ARTISTES ET LIEUX CULTURELS FORESTOIS PAR UN SOUTIEN LOGISTIQUE ACCRU

Notamment :

- Nous poursuivrons le développement du centre culturel Brass et du complexe sportif et culturel Centr'Al et augmenterons leur rayonnement via une programmation innovante et audacieuse mettant en avant la création forestoise et belge à destination des adultes et du jeune public, ouverte sur la diversité culturelle et toutes les disciplines artistiques, alternant moments festifs et conviviaux avec des performances, des sorties de résidences, des conférences et des débats.
- Nous soutiendrons les initiatives des comités de quartiers, des opérateurs socio-culturels (comme le PCS Bempt), des collectifs citoyens (comme le Mouv).
- Nous créerons une plateforme de concertation commune réunissant les acteurs culturels afin de répondre à leurs besoins, prendre en compte leurs recommandations et tisser un réseau entre eux.
- Nous faciliterons les interactions entre les acteurs culturels locaux et la Région (en fournissant notamment une aide pour les appels à projets,).
- Nous mettrons à disposition les infrastructures communales pour les créations des artistes forestois-es, des représentations et sorties de résidence.
- Nous favoriserons les partenariats entre les artistes et opérateurs locaux et nos écoles et crèches.
- Nous mettrons à disposition du matériel/mobilier durables pour les événements organisés par les services communaux ou les comités de quartier.
- Nous veillerons à ce que la création d'œuvres d'art dans l'espace public se développe dans tous les quartiers de manière participative.

3.4.5. NOUS STIMULERONS UNE CULTURE PLUS VERTE QUI S'INSCRIT DANS LA TRANSITION ÉCOLOGIQUE

Notamment :

- Nous favoriserons les comportements éco-responsables et soutiendrons les opérateurs culturels dans leur transition écologique.
- Nous créerons une charte « Événement durable » qui devra être prise en compte par les opérateurs soutenus par la commune.
- Nous faciliterons le partage des bonnes pratiques, la création d'outils communs et la mutualisation des lieux.
- Nous renforcerons les ponts entre l'expression artistique et les enjeux environnementaux dans nos écoles.

3.5. Le sport pour toutes et tous

Le sport est un élément fondamental en matière de promotion de la santé. C'est aussi un moment de rencontre et de lien social, autant qu'une école de vie où l'on apprend notamment le dépassement de soi, le sens du fair-play, à côtoyer la diversité et à acquérir un esprit d'équipe. La politique sportive communale doit permettre l'accès de toutes à un large panel d'activités sportives. Elle doit également s'inscrire dans les politiques de santé, de jeunesse, d'égalité des genres, d'interculturalité, dans les politiques sociales, intergénérationnelles, d'aménagement du territoire, de mobilité et de prévention.

3.5.1. NOUS FAVORISERONS LE SPORT DANS L'ESPACE PUBLIC

Notamment :

- Nous multiplierons, à côté des infrastructures institutionnelles et organisées, des espaces de sport divers dans les quartiers : ils permettent à des jeunes qui ne sont pas affiliés à des clubs sportifs de pratiquer le sport d'équipe.
- Nous profiterons des contrats de quartier ou des grandes rénovations pour créer des espaces sportifs libres et gratuits : panneaux de basket, pistes de pétanque, « espaces agora », terrains de volley,...
- Nous créerons, prioritairement dans les quartiers les plus densément peuplés, un espace où un sport peut être pratiqué en libre-accès et géré en collaboration entre les services communaux et le secteur associatif.
- Nous développerons des espaces sportifs inclusifs répondant aux enjeux de mixité de genre.

3.5.2. NOUS PROMOUVRONS LA PRATIQUE SPORTIVE DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE

Notamment :

- Nous soutiendrons le travail de formation des jeunes réalisé par les clubs sportifs, en visant l'accueil de tou-tes et la complémentarité entre disciplines.
- Nous organiserons, sur base volontaire, un partenariat entre la commune, les clubs sportifs et les écoles afin de permettre une utilisation optimale des infrastructures existantes en-dehors des heures scolaires.
- Nous développerons dans les écoles une politique d'éveil au sport dès le plus jeune âge, en collaboration avec les clubs sportifs et dans une perspective de promotion de la santé.
- Nous promouvons une politique sportive qui lutte contre les stéréotypes et les discriminations.
- Nous sensibiliserons les enfants, les professionnel·les ainsi que le grand public à la question de la protection de l'enfance et du bien-être de l'enfant lors de sa participation à des activités sportives (cf. Programme « Pour des Activités Récréatives » dans un Cadre Sur - PARCS - 2.0).
- Nous établirons un accord avec des communes voisines possédant une piscine sur leur territoire (Anderlecht, Saint-Gilles, Uccle) pour obtenir des tarifs préférentiels pour les Forestois-es.
- Nous collaborerons avec le Panathlon Wallonie Bruxelles pour favoriser le fair-play dans le sport et des actions de « Respect via le sport ».

3.5.3. NOUS PROMOUVRONS UNE PRATIQUE SPORTIVE INCLUSIVE

- Nous développerons, avec l'aide de la Région, les infrastructures et les activités sportives accessibles aux personnes handicapées, par exemple par un appui à la mise en place d'une équipe de sport pour personnes en fauteuil roulant en collaboration avec Handisport.
- Nous promouvons les activités intergénérationnelles et interculturelles via le sport.
- Nous encouragerons la pratique sportive tant du côté féminin que du côté masculin, en veillant entre autres à une répartition équilibrée des subsides et subventions.
- Nous développerons davantage les activités sportives pour les aînés-es.

3.5.4. NOUS ORGANISERONS UN GRAND RENDEZ-VOUS SPORTIF

Notamment :

- Nous développerons le « Run Forest », meeting d'athlétisme.

- Nous organiserons un autre grand événement récurrent, en collaboration avec les structures existantes et fédérations sportives tel qu'une course cycliste ou « les 24h sport » pour promouvoir la pratique du sport durant 24h sur le territoire forestois, gratuitement et à l'attention de toutes les habitantes.

3.6. Nous poursuivrons le développement d'une « commune à 10 minutes »

La « commune à dix minutes », c'est une cité qui offre à ses habitantes un accès à l'ensemble des services, des équipements ou des commerces répondant à leurs besoins quotidiens, et ce en moins de dix minutes de mobilité active.

La commune de Forest s'est fortement développée ces dernières années, et il faut veiller à ce que les équipements communautaires et les commerces évoluent en phase avec ce développement.

Pour cela, outre les initiatives en matière de mobilité, de soutien aux commerces et aux marchés, de soutien à l'accueil des enfants dans la commune, nous veillerons à ce que le bâti intègre les différentes fonctionnalités d'une commune à dix minutes.

Nous veillerons au fait que les nouvelles constructions et rénovations intègrent toutes les fonctions utiles à la ville (crèche, commerce de proximité, etc.).



4. Une commune bien gérée, avec et pour ses citoyen·nes

La commune, première ligne des besoins des Forestois et Forestoises, offre de nombreux services publics. Ceux-ci doivent être accessibles et de qualité.

Ces services reposent sur plusieurs équipes, tant les équipes de l'administration communale, que les équipes du CPAS et les équipes de la police de la Zone Midi, qui, pour mener leurs missions, doivent être soutenues, valorisées et encadrées.

Par ailleurs, les finances communales sont limitées et ont été mises particulièrement sous pression ces dernières années pour répondre aux multiples crises. Elles doivent donc être gérées de façon optimale pour répondre aux besoins de toutes et tous et de la transition écologique.

Enfin, la commune est riche de ses habitant·es, et nous devons garantir la participation de chacun·e dans l'élaboration de ses projets ainsi que l'écoute de toutes et tous.

Ces trois dimensions, à savoir des services publics efficaces et accessibles, des finances publiques bien gérées et une participation citoyenne maximale, sont au cœur de notre engagement pour la commune en termes de bonne gouvernance.

4.1. Des services publics efficaces et accessibles pour les citoyen·nes

Nous bénéficions toutes et tous des services publics, et avons besoin qu'ils soient efficaces et accessibles. Pour certains publics plus fragiles, l'accès à ces services recouvre en enjeu tout particulier.

Après dix ans de travaux, notre administration et les citoyens et citoyennes forestois·es ont retrouvé leur maison communale en cette fin d'été 2024. Ces dix années ont été un défi pour les équipes, et bien sûr aussi pour la population de la commune.

Outre l'aspect patrimonial de la rénovation de ce fleuron de l'architecture bruxelloise, celle-ci ouvre un nouveau chapitre de l'organisation de notre administration et du service aux citoyen·nes.

L'accès aux personnes à mobilité réduite est renforcé, les lieux d'accueil sont plus grands et confortables, les services à la population sont centralisés, les liens entre les services sont plus efficaces, etc.

Ces dernières années ont aussi vu les réalités administratives évoluer rapidement, avec notamment une nouvelle législation régionale « Bruxelles Numérique ». Nous sommes dès lors à un moment charnière devant à la fois permettre d'avancer dans la digitalisation des services publics et garantir leur accessibilité physique pour toutes et tous en luttant contre la fracture numérique qui est une réalité pour une partie significative de notre population.

A cet égard, au département des Affaires du citoyen, nous avons ouvert un guichet spécifique pour aider à la prise de rendez-vous et mis à disposition un ordinateur pour accéder à Irisbox gratuitement et de façon autonome. Plusieurs centres Espaces Publics Numériques (EPN) ont également vu le jour sur le territoire forestois. Pour les personnes

en incapacité de mobilité, un agent communal se déplace à domicile ou en MDRepos pour certaines démarches administratives...pour ne citer que quelques acquis de cette législature. Et tout récemment, un nouveau site web a été créé, plus instinctif et accessible aux personnes en situation de handicap.

Forts de toutes ces avancées, nous poursuivrons nos efforts pour des services à la population accessibles et efficaces.

4.1.1. NOUS AMÉLIORERONS L'ACCESSIBILITÉ PHYSIQUE DES SERVICES COMMUNAUX

Notamment:

- Nous adapterons les heures d'ouverture de manière à couvrir au maximum les besoins de la population. Nous supprimerons l'obligation de prise de rendez-vous systématique, et offrirons la possibilité d'obtenir un rendez-vous en-dehors des heures habituelles d'ouverture.
- Nous instaurerons le guichet unique pour les personnes à mobilité réduite : affaires du citoyen, instruction publique, urbanisme, extrascolaire...
- Nous poursuivrons la mise en place de l'« e-administration », permettant d'effectuer de plus en plus de démarches en ligne (obtention de documents, introduction de permis d'urbanisme, etc.), tout en maintenant les guichets physiques !
- Nous renforcerons Irisbox, par exemple via des bornes publiques dans certains lieux très fréquentés (Brass, Maison des jeunes,...) et multiplierons les Espaces Publics Numériques (EPN).
- Nous garantirons les guichets physiques et téléphoniques malgré l'évolution numérique.
- Nous proposerons un kit d'accueil et/ou une soirée annuelle de bienvenue aux nouveaux Forestois-es, en plus de l'indispensable accompagnement humain. Le kit d'accueil contiendra tant les informations relatives à la vie dans la commune (le fonctionnement de l'administration, les transports en commun, les activités scolaires et para-scolaires, la gestion des déchets,...) qu'un texte indiquant de manière positive et non-stigmatisante nos valeurs de vivre-ensemble ainsi que les droits, libertés et obligations qui fondent notre contrat social.
- Nous organiserons un événement festif annuel pour placer les nouveaux·elles Belges à l'honneur.

4.1.2. NOUS MÈNERONS UNE POLITIQUE DU PERSONNEL MODERNE ET HUMAINE

Notamment :

- Nous veillerons au soutien et à la valorisation de toutes les équipes de nos administrations.
- Nous veillerons à ce que les quotas des personnes en situation de handicap au sein de l'administration soient strictement respectés.

4.2. Information concertation et participation citoyenne

Au cœur d'une commune au service de ses citoyen·nes, et au cœur d'une démocratie vivante, se trouve la participation de ses habitant·es. L'information, l'écoute, la concertation et la participation sont à la fois nécessaires à des politiques publiques efficaces, mais aussi à un climat collectif apaisé et à une démocratie vivante.

Durant les législatures précédentes et l'actuelle, les écologistes ont initié plusieurs dispositifs de participation: les séances d'information et de consultation sur les projets, les rencontres citoyennes, etc. En outre, en 2021, un Conseil citoyen, composé de 37 citoyen·ne·s tiré·es au sort avec des critères strictes de représentativité, a été créé. Il a formulé des recommandations sur trois thèmes (climat, sécurité et propreté), qui servent de boussole aux politiques publiques en la matière.

A l'avenir, nous pérennisons et amplifions ces outils.

4.2.1. NOUS AMÉLIORERONS L'INFORMATION DONNÉE AUX CITOYEN·NES

Notamment:

- Nous rendrons accessibles les conseils communaux aux citoyen·nes via leur retransmission directe sur internet. L'enregistrement des séances restera disponible sur internet.
- Nous faciliterons l'accès aux documents administratifs. Nous rendrons, dans la mesure du possible, l'ensemble des informations et documents lisibles et facilement accessibles en version électronique sur le site internet de la commune en allant au-delà du strict minimum garanti dans la loi.
- Nous assurerons la publicité des services et des équipements collectifs de l'administration via tous les canaux de communication possibles.

4.2.2. NOUS RENFORCERONS LA PARTICIPATION DES HABITANT·ES DANS LA VIE DE LA COMMUNE

- Nous proposerons un droit politique nouveau: l'Initiative Citoyenne. Elle permet d'obtenir du conseil communal qu'il délibère et vote sur un texte précis proposé par des citoyen·nes.
- Nous renforcerons la culture interne de la participation (avec des boîtes à outils, guide, formations,...) dans le but de co-construire tous les projets avec les habitant·es, le plus en amont possible de l'élaboration des dits-projets.
- Nous poursuivons l'organisation des rencontres citoyennes par quartier chaque année.
- Nous évaluerons et poursuivons le Conseil Citoyen Forestois, initié en 2021 et composé de 37 citoyen·nes tiré·es au sort, qui pourra faire des recommandations aux élu·es sur une thématique déterminée.

4.3. Des finances communales bien gérées et au service des besoins de la population

Les conséquences des crises des dernières années (COVID, inflation, explosion du coût de l'énergie, augmentation des taux d'intérêts, etc.) ont durablement grevé les finances publiques. Aucun niveau de pouvoir n'a été épargné. Ces quatre dernières années, les communes ont vu leurs budgets plonger dans le rouge et les réserves fraîchement reconstituées se tarir.

Toutes les communes doivent dès lors jongler avec plusieurs contraintes: limiter les dépenses mais sans toucher aux services rendus à la population et sans mettre à mal les investissements nécessaires à la transition.

C'est pourquoi nous suivons les priorités suivantes:

4.3.1. NOUS FERONS MIEUX AVEC MOINS

Notamment :

- Nous appliquerons un « budget base zéro » (méthode de budgétisation qui repart de zéro pour chaque période budgétaire) en début de législature, en concertation avec la Région, afin de prioriser les investissements à effectuer.
- Nous implémenterons des outils de gestion qui permettent de rationaliser les dépenses d'énergies et d'eau, générant par la même occasion des gains économiques et de CO₂. Nous étudierons la mise en place d'instruments de télégestion centralisés de bâtiments communaux permettant notamment une régulation de la température en fonction des occupations.
- Nous continuerons à envisager – toujours en bonne concertation avec les services concernés – de mutualiser certains services entre l'administration communale, le CPAS et la zone de police, et de renforcer la collaboration avec les communes avoisinantes pour bénéficier d'économies d'échelle.
- Nous soutiendrons toute initiative régionale visant à la simplification institutionnelle et administrative de la région dans la mesure où elle renforce la qualité et l'efficacité des services aux citoyen·nes (les écologistes ont fait une proposition dans ce sens : <https://shorturl.at/OowXE>).
- Nous veillerons à capter les budgets régionaux, fédéraux et européens permettant de financer certains projets.

4.3.2. NOUS PRIVILÉGIERONS DES INVESTISSEMENTS DURABLES ET ÉCONOMES SUR LE LONG TERME

Notamment :

- Les investissements engagés par notre commune viseront prioritairement, outre les objectifs de sécurité et de salubrité, à accélérer la transition écologique et solidaire.
- Lors de la rédaction des cahiers de charges, nous veillerons à insérer des clauses sociales, environnementales et contre le dumping social pour tous les marchés, qu'ils soient de services (y compris financiers) ou de travaux. Nous serons aussi très attentif·ves à éviter les banques qui ne s'engagent pas dans la lutte contre la fraude fiscale et le blanchiment d'argent, ou qui investissent dans les énergies fossiles.
- Nous prévoyons l'utilisation de matériaux bio-sourcés dans les constructions ou les rénovations (clauses de durabilité à inscrire dans les cahiers des charges des marchés publics). Ils sont non seulement locaux et décarbonés (combinaison qui permet une économie en termes de rejet CO₂) mais aussi sur les coûts, là où la fluctuation des prix des matériaux liés au pétrole est plus volatile.

4.3.3. NOUS METTRONS EN PLACE UN GENDER-BUDGETING (UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'ÉGALITÉ ENTRE LES FEMMES ET LES HOMMES DANS LE PROCESSUS BUDGÉTAIRE)

- Nous ferons une évaluation des budgets existants avec une perspective de genre à tous les niveaux du processus budgétaire.
- Nous veillerons à ce que les revenus et les dépenses intègrent la promotion de l'égalité entre les femmes et les hommes.

1



SEVERINE
DE LAVELEYE

2



ALAIN
MUGABO

FOREST VORST

3



MAUD
DE RIDDER

4



NICOLAS
LONFILS

5



ALITIA
ANGELI

6



SEBASTIAN
VANDERLINDEN

7



LIESBETH
GOOSSENS

12



KARIM
BENSAÏEM

13



MARIE
SECRÉTANT

14



MATTHIEU
CHRISTMANN

15



ROKIA
BAMBA

16



PHILIPPE
AFTIMOS

21



MARILDA
DHASKALI

22



JAMA
**MUUSE
BULHAN**

23



MICHÈLE
BOURGUET

24



SIMON
COPPENOLLE

25



LAURE
DE CAEVEL

30



STEF
**VAN DEN
BEMPT**

31



FLO
FLAMME

32



CÉSAR
JOTTRAND

33



HANNATOU
DIALLO

34



EMMANUEL
KLIMIS

BOUGE AVEC VOUS

BLIJVEN VERANDEREN



DAVID
LECLERCQ



RABAB
KHAÏRY



MATTHIEU
TIHON



CAROLINE
AMROM



EMILY
**ONDOBO
HILDITCH**



BENJAMIN
BERGIERS



MARINE
BETRANCOURT



JULIEN
GILLION



JULES
BIETLOT



MARIE
VANDERHEYDEN



BENOÎT
AUDENAERDE



ELISE
TOUSSAINT



VELYNE
HUYTEBROECK



KRIS
VANSLAMBROUCK



MARIAM
EL HAMIDINE



www.ecolo-forest.be

2024
©Ecolo Forest 1190

E.R. / V. U. : David Leclercq

Ne pas jeter sur la voie publique · Verboden op de
openbare weg te gooien · Imprimé sur papier recyclé
· Gedrukt op gerecycleerd papier